



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

RAPPORT DE JURY

CRPE

- Session 2018 -

Table des matières

Introduction	3
I. Statistiques générales	4
II. Les épreuves écrites d'admissibilité	5
A. Français	5
1. Eléments statistiques et analyse	5
2. Analyse des sujets.....	6
3. Commentaires et préconisations.....	10
B. Mathématiques	10
1. Eléments statistiques et analyse	11
2. Analyse des sujets.....	11
3. Commentaires et préconisations.....	13
C. Occitan : concours spécial de et en langue régionale	14
1. Commentaire guidé	15
2. Traduction.....	15
3. Rappel des critères d'évaluation	16
III. Les épreuves orales d'admission	18
A. Oral 1 : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat	18
1. Eléments statistiques et analyse	18
2. Analyse des sujets.....	19
B. Oral 2 : entretien à partir d'un dossier.....	22
1. Eléments statistiques et analyse	24
2. Analyse des sujets.....	25
3. Commentaires et préconisations.....	26
C. Occitan : concours spécial de et en langue régionale	29
1. Présentation du sujet (parler en continu)	30
2. Prendre part à une conversation	30
3. Observations et conseils généraux	30
Remerciements	33

INTRODUCTION

Le recrutement des professeurs des écoles est un des leviers essentiels dont dispose notre institution pour assurer un enseignement de qualité à nos élèves. L'organisation et la pertinence de nos critères de sélection revêtent donc une importance stratégique.

Chacun reconnaît qu'un recrutement de qualité suppose des candidats bien formés, au sein de leur cursus universitaire et bien préparés, lors de leur année de Master 1 en particulier.

C'est pourquoi le Rectorat et l'Espé de Toulouse ont souhaité mettre en place des rencontres favorisant les échanges professionnels. Sans vouloir être exhaustif, nous pouvons mentionner les initiatives suivantes :

- Développement des interventions de maîtres formateurs dans les unités d'enseignements du master MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) ;
- Développement des interventions d'enseignants chercheurs dans le cadre des PDF (plan départementaux de formation) du 1^{er} degré ;
- Participation d'acteurs du rectorat dans les différentes instances de l'Espé ;
- Rencontres entre formateurs de l'Espé et membres du jury...

Cette politique générale doit continuer de se développer, afin de parfaire la cohérence du continuum allant de la formation à l'université aux premières années d'entrée dans le métier.

Par ailleurs, le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur le fait qu'un bon enseignant se doit, bien entendu, de maîtriser l'ensemble des disciplines enseignées et la capacité à les faire dialoguer (signature de la polyvalence du maître). Mais il doit en outre faire vivre, par sa posture et sa pratique, les valeurs de notre République et donc de notre Ecole : Liberté – Egalité – Fraternité. C'est par l'exemplarité, au-delà des mots, que le maître peut éduquer l'élève. Ce point fait l'objet d'une vigilance particulière du jury du concours, notamment au cours des épreuves orales.

Le jury a ainsi souhaité reconduire la rédaction d'un rapport plus structuré, qui mette en évidence l'unité de l'épreuve, à travers ses différents moments. Il invite instamment les candidats futurs à lire avec attention les recommandations fixées dans ce rapport, afin d'éviter les écueils le plus courants, présentant un caractère répétitif qui dessert les candidats.

Le jury souhaite pleine réussite aux futurs candidats, afin qu'ils embrassent ce métier, qui demande, tout autant qu'il suscite enthousiasme, exigence et bienveillance.

I. Statistiques générales

C.R.P.E Concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles	Candidats inscrits	Nombre de postes ou de contrats offerts	Nombre de candidats présents à la première épreuve	Nombre de candidats admissibles	Seuils d'admissibi- lité (/80 ou /120 pour le concours externe spécial)	Ratio admissibles /postes	Candidats admis	Seuils d'admission (/240 ou /340 pour le concours externe spécial)	Liste complément aire
Concours de l'enseignement public									
Concours externe	3 640	237	1 428	504	11,59 (46,38/80)	2,12	237	12,51 (150,13/240)	23
Concours externe spécial (langue régionale)	25	8	12	9	9,91 (59,50/120)	0,75	8	10,38 (176,50/340)	
Second concours interne	274	5	59	13	12,06 (48,28/80)	2,60	5	13,14 (157,75/240)	2
TOTAL PUBLIC	3 939	250	1 499	526			250		25
Concours de l'enseignement privé									
Concours externe	532	18	113	37	10,97 (43,88/80)	2,05	18	10,75 (129/240)	2
Troisième concours	335	2	58	8	12,18 (48,75/80)	4	2	13,80 (165,88/240)	2
TOTAL PRIVE	867	20	171	45			20		4
TOTAL GENERAL	4 806	270	1 670	571			270		29

Le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur le très grand écart qui existe entre le nombre d'inscrits au concours et le nombre de candidats effectivement présents. Cela ne laisse pas de l'interroger : si une partie de l'explication tient en ce que nombre de candidats s'inscrivent dans plusieurs académies et ne confirment qu'à la dernière minute l'académie de leur choix, il n'en reste pas moins que ceci est source de nombreuses complications pour les organisateurs du concours et source de dépenses inutiles. Il est donc souhaité que les candidats s'inscrivent au concours... pour concourir.

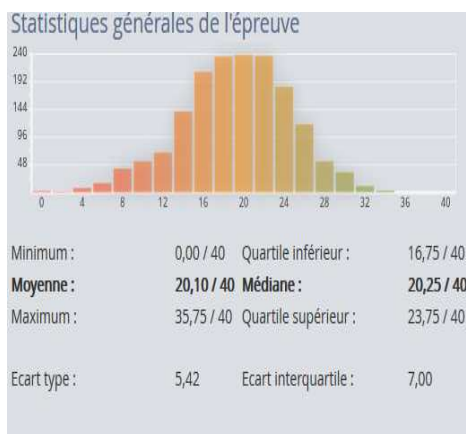
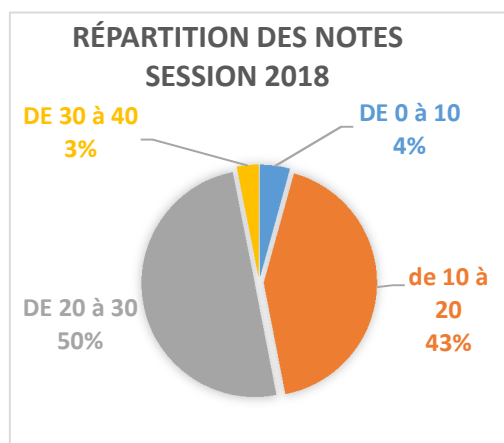
Il est à noter, par ailleurs, l'écart significatif des moyennes-seuils entre les différents concours et le fait que cette année tous ont pu pourvoir 100% des postes proposés.

II. Les épreuves écrites d'admissibilité

A-FRANÇAIS

1. Eléments statistiques et analyse

Sur les **4806** candidats inscrits au concours, **1671** se sont effectivement présentés à l'épreuve écrite de français. La moyenne obtenue de 20,10 est sensiblement supérieure à celle de la session 2017 (19,90) pour une médiane¹ qui s'élève à 20,25. Cette progression semble constante et tendrait à laisser penser que la préparation et la qualité de la réflexion vont croissant : 51 % des candidats obtiennent la moyenne. On note un écart type de 5,42 pour un échelonnement des notes allant de 0 (3 copies blanches) à 35,75 (1 copie). On retrouve des constantes déjà perceptibles lors des sessions précédentes, à quelques inflexions près : 55,23 % de copies voient leurs résultats osciller entre 16 et 24 /40 (26,6% < 20 et 28,5% > 20). La ventilation des notes, pour les trois parties de l'épreuve, se déploie sur l'ensemble de l'éventail des possibles. 4,3% de candidats (74 copies) se sont vu attribuer une note éliminatoire, soit une augmentation de 1,3% par rapport à la session 2017. Les écueils repérés sont essentiellement liés à un manque de maîtrise de l'épreuve (confrontation des textes maladroite, contresens, compétences rédactionnelles défailtantes, gestion du temps qui conduit à un devoir inachevé) et des connaissances insuffisamment maîtrisées (étude de la langue, attentes institutionnelles et connaissances didactiques).



de	
0 à 10	4,30%
de	
10 à 20	42,60%
de	
20 à 30	49,90%
de	
30 à 40	3,11%

L'épreuve comporte trois parties :

1. la production d'une réponse, construite et rédigée, à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires.
2. une partie portant sur la connaissance de la langue (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique) ; le candidat peut avoir à répondre à des questions de façon argumentée, à une série de questions portant sur des connaissances ponctuelles, à procéder à des analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.
3. une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et de productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

¹ La médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales. 20,25/40 est la médiane : même nombre de copies > et < à cette valeur.

L'épreuve est notée sur 40 points selon la répartition suivante : 11 points pour les première et deuxième parties, 13 pour la troisième. La correction syntaxique et la qualité de la production écrite du candidat sont évaluées sur 5 points. Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire. »

Moyennes pour les trois parties de l'épreuve	Session 2017	Session 2018	
1 ^{ère} partie : question relative à l'analyse du groupement de textes	5,53/11	5,70/11	De 0 (29 copies) à 11.
2 ^{ème} partie : connaissance de la langue	5,16/11	5,48/11	De 0 (5 copies) à 10,38.
3 ^{ème} partie : analyse de supports d'enseignement	5,87/13	5,40/11	De 0 (37 copies) à 12,13.
Maîtrise de la langue	3,51/5	3,68/5	De 0,38 (2 copies) à 5.

Au risque de se répéter, il apparaît nécessaire, cette année encore, de rappeler combien **une maîtrise minimale de la langue est indispensable à l'exercice de l'enseignement. C'est là une des compétences communes inscrites dans le référentiel des métiers du Professorat et de l'Education² qu'il convient de ne pas négliger. Au-delà du concours de recrutement, c'est une priorité nationale et une composante essentielle de Socle Commun de Connaissances de Compétences et de Culture.**

Il en va de même pour la lisibilité de certaines copies et la mise en œuvre de compétences rédactionnelles qui proscrivent tout style télégraphique ou relâchement. Heureusement peu de candidats ont fait preuve de cette négligence et la tâche des correcteurs s'en est trouvée facilitée.

Visiblement, plus encore que lors des sessions précédentes, la gestion du temps a été discriminante et les commissions notent le nombre plus élevé de copies inachevées ou incomplètes pour au moins l'une des trois parties du sujet selon l'ordre adopté pour leur traitement par les candidats.

2. Analyse des sujets

Première partie (notée sur 11 points)

C'est la partie de l'épreuve qui effraie le plus les candidats et qui, néanmoins, leur réussit le mieux.

Les exigences de cette première partie d'épreuve sont étroitement liées à « la compréhension des enjeux du corpus, celle de chacun des textes et la capacité à les confronter pour en dégager une problématique à partir de laquelle le candidat construit et développe une argumentation rigoureuse. »³

On attend par conséquent des copies :

- qu'elles répondent à la question,
- qu'elles mettent en œuvre une confrontation des textes,
- qu'elles les traitent tous,
- qu'elles ne manifestent pas de contresens, ni d'opinion personnelle,
- qu'elles ne se contentent pas de paraphraser et de décrire les textes.

Ont été valorisés les candidats qui ont fait preuve de rigueur dans le raisonnement, de pertinence dans le choix de la problématique et d'une solide culture générale.

Le corpus proposé ne manquait pas de solliciter ces trois qualités pour aborder une même thématique à travers des textes explorant les liens qui s'établissent entre présent et passé, sur une période historique à cheval entre le 19^{ème} et le 20^{ème} siècles. La variété d'approches et de formes liées au statut des auteurs (un historien, un poète, un théoricien de la littérature, un philosophe) et aux enjeux des textes (analyse critique et théorie de l'histoire chez Bloch, dimension polémique de la charge contre Napoléon III chez Hugo, réflexion sur les enjeux mémoriels pour Todorov, analyse philosophique des conditions d'un bonheur possible pour Nietzsche) exigeait que l'on s'attarde sur des textes qui invitaient à nuancer l'analyse.

De fait, ces textes du corpus, particulièrement denses et abstraits, ont été globalement bien compris. On salue la qualité de certaines remarques, reflet d'une réelle sensibilité aux subtilités du

² Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'Education – B.O. n° 30 du 25 juillet 2013.

³ Arrêté du 19 avril 2013 paru au JO n°99 du 27 avril 2013.

corpus (« le passé permet à l'individu de se construire, individuellement mais aussi collectivement » « Napoléon, figure du passé, est un référent culturel que l'auteur utilise pour ridiculiser son neveu, figure faillible du présent » ; « Le devoir de mémoire doit être envisagé dans cette perspective : se souvenir n'est pas une fin en soi, il est préférable de se souvenir pour agir »). De même, une analyse fine du texte de Marc Bloch a permis à quelques (trop rares) candidats de révéler la singularité de la pensée de l'auteur, « celle qui consiste à dire que le présent permet de comprendre et d'appréhender de façon sensible le passé ». En revanche, les « errances » interprétatives demeurent, générées voire encouragées par la fâcheuse tendance à extraire des passages décontextualisés au mépris du sens global. Si les textes de Tzvetan Todorov et de Marc Bloch ont été bien saisis et exploités, cela n'a pas été le cas pour l'extrait de Friedrich Nietzsche : le fait que la mémoire, l'expérience entravent l'action par le réveil des souvenirs chez l'individu (souvenirs d'actes manqués, de processus avortés ...) a été très vaguement et rarement expliqué. De même, le poème de Victor Hugo a donné lieu à des erreurs d'interprétation : ainsi dans une copie, le passé évoqué par le poète est-il considéré comme « un passé négatif », le candidat n'ayant pas compris que Victor Hugo faisait un portrait flatteur de Napoléon I^{er} pour rendre plus vive sa critique acerbe de Napoléon III. Une fois encore, faute d'une attention suffisante portée à la contextualisation de l'extrait, pourtant explicitée, certains candidats se fourvoient et commettent des contresens regrettables. D'autres se contentent de décrire et de résumer les textes. Là encore, l'analyse fait défaut.

Plusieurs problématiques pouvaient ainsi être formulées et les candidats ont eu l'embarras du choix. Outre le plan proposé par le corrigé national qui passait en revue les liens établis entre passé et présent (un passé au service du présent dont la tyrannie doit être régulée), d'autres éléments de réponse étaient possibles à condition que l'analyse soit fondée sur une lecture éclairée des textes : envisager le rôle de la représentation du passé dans la construction du présent ou privilégier une approche plus dialectique : « Le présent doit-il s'émanciper du passé, le peut-il seulement? ». Ainsi, certains candidats ont choisi de s'interroger sur « l'importance de la connaissance du passé, ses conséquences sur le présent (pour mieux identifier) les limites et les dérives de ces références au passé » ; d'autres se sont attachés à cerner la manière dont « passé et présent se construisent en interdépendance et la nature des tensions qu'ils entretiennent ». Si la problématique a été dans l'ensemble prise en compte, pour un nombre assez conséquent de copies, des candidats se sont contentés de reprendre la question posée éludant par là même l'**effort de problématisation** attendue (« Quelles relations les textes du corpus tissent-ils entre passé et présent ? »).

Deux écueils majeurs demeurent fréquents : l'approximation de l'argumentation qui se perd en propos assez vagues, en généralités peu éclairantes et **les digressions** qui ont pour conséquence de nombreuses redites, parfois contradictoires, au sein des parties. L'apparente structuration de cette réponse rédigée ne suffit pas à masquer parfois un manque de nuances, une absence d'analyse. On regrettera que certains candidats aient opté pour un plan bipartite, sans problématisation claire; ce qui donne lieu à des analyses quelque peu superficielles et rapprochements ponctuels. Une double vigilance reste à maintenir : éviter les introductions trop longues qui délaient le sujet sans vraiment l'aborder, s'assurer que la problématique annoncée soit bien traitée dans le corps du devoir. Enfin, quelques-uns des candidats oublient les réserves d'usage et la nécessité de ne pas faire de cette épreuve une tribune où considérations politiques, avis personnels et jugements de valeurs sur les revendications de certaines communautés s'expriment sans retenue au mépris de la neutralité et objectivité exigées.

Heureusement, pour cette session 2018, la plupart des devoirs témoignent d'une réelle maîtrise de l'exercice et d'un effort tangible pour présenter une réponse construite à partir d'un questionnement pertinent. Les copies mêlant de manière fluide et judicieuse idées, références, citations et analyse ont été valorisées d'autant.

Deuxième partie (notée sur 11 points)

L'évaluation de la connaissance de la langue portait sur des notions linguistiques sans difficulté ni complexité particulières : morphologie lexicale, identification des verbes conjugués ou personnels, analyse de la valeur des temps et modes employés, règles d'accord des participes passés, analyse grammaticale (classe et fonction) et étude de réseaux d'images. **En matière de lexique**, on s'étonnera de la relative méconnaissance, dont ont fait preuve les candidats, des principes qui organisent la formation des mots à étudier (« incompréhension » et « appréhension ») ; au-delà de l'intérêt que le choix de ces deux termes de même famille revêt, la question invitait à croiser morphologie et sémantique lexicales. Or, la notion de « dérivation » est très souvent éludée, la nature et distinction des affixes (préfixes et suffixes), l'identification du radical paraissent confusément mobilisées. Le terme même « appréhension » au sens qu'il acquiert en contexte a parfois été mal compris et restitué. Néanmoins, les

références à l'étymologie latine, particulièrement appréciées des correcteurs mais nullement exigées, et l'attention portée au sens donné aux affixes ont été valorisées. **En grammaire, l'identification des verbes conjugués** a posé, à nouveau, de réelles difficultés à quelques-uns, malgré la fréquence de cette question convoquée à plusieurs reprises lors des précédentes sessions : le relevé des occurrences et le classement, acquis par la plupart, a révélé chez certains des confusions entre les modes impératif, subjonctif et indicatif. D'autres se proposent de revisiter la terminologie, ce qui donne lieu à des analyses pour le moins inédites voire fantaisistes (« subjonctif du futur », « impératif du subjonctif » !). Eueils qu'une réflexion plus approfondie sur la dimension morphologique et sémantique des modes (indicatif/impératif/subjonctif) aurait pu prévenir. En revanche, l'étude de la valeur des temps de l'indicatif (notamment celles de l'imparfait, du futur et du passé simple) s'est avérée relativement bien maîtrisée. Quelques (trop rares) candidats ont été sensibles à l'ambivalence, habilement instillée par le poète Hugo, de la forme verbale « éblouit » identifiée simultanément comme un passé simple et un présent de l'indicatif, subtilité qui enrichit la finesse de certaines remarques. De même, **les principales classes et fonctions grammaticales des termes proposés dans la quatrième question** (« catholique », « paysan » « personne » et englouti »), ont été bien distinguées à deux exceptions près : le pronom indéfini trop souvent confondu avec un nom commun et la forme passive du participe passé, ici à valeur verbale et non adjectivale comme certains le mentionnent. **En orthographe**, les règles d'accord des participes passés sont sues, même si leurs formulations manquent parfois de clarté et de précision. La dernière question sur les réseaux d'images a, quant à elle, été éludée par la majorité des candidats, faute de temps ou d'une compréhension claire des enjeux de cette étude qui embrassait un champ d'investigation assez vaste. **Les principales oppositions recensées**, « Obscurité/lumière, sommeil/veille », n'ont donné lieu à aucun développement sur le lien qu'entretiennent ces réseaux d'images avec l'injonction paradoxale de Nietzsche à se déprendre d'un passé aveuglant par sa trop grande clarté. Nul doute que le facteur temps a joué un rôle important dans le traitement de cette ultime question.

Une fois de plus (« bis repetita placent »), les candidats sont vivement invités à consulter les sujets et rapports de jury des sessions précédentes afin de mieux cerner ce qui est attendu notamment au niveau des connaissances grammaticales. **On rappelle d'ailleurs que de futurs enseignants sont censés maîtriser « non seulement la langue française (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression) mais également des connaissances (solides) sur la langue »⁴**. Le constat n'est pas nouveau et l'exigence demeure, même si le jury note une évolution tangible en matière de lexique et d'étude réfléchie sur le fonctionnement de la langue. La (ré)actualisation des connaissances en langue ne peut qu'être encouragée, la diversité des cursus ne permettant pas toujours de garantir une assise suffisante dans ce domaine : se replonger dans des ouvrages dédiés à l'étude de la langue⁵, se référer à la terminologie utilisée dans les nouveaux programmes⁶, voilà qui ne peut qu'être profitable et donner du sens, de l'intérêt à l'étude de la langue qui, ne l'oublions pas, nous invite à nous interroger sur son fonctionnement, ses enjeux et finalités. C'est aussi l'occasion de nourrir notre curiosité intellectuelle.

3^{ème} partie (notée sur 13 points)

Analyse des supports d'enseignement (Cycle II) – partie la plus discriminante.

Les supports d'enseignement proposés (transcriptions d'un échange entre élèves et d'une production orale d'élève, extrait de *La sorcière de la rue Mouffetard et autres contes de la rue Broca* de Pierre Gripari, grilles de critères de réussite) abordaient, cette année, **la didactique de l'oral** via un dispositif approprié (petit groupe de cinq élèves). Les candidats étaient invités à présenter une analyse réflexive donc critique des choix opérés s'attachant à valoriser l'écoute (dimension cognitive) et la prise de parole des élèves associées à l'observation de la régulation assurée par l'enseignant. Cette entrée dans la didactique de l'oral telle que précisée dans les programmes du cycle II, « attention du professeur portée

⁴ Ibid.

⁵ On ne saurait trop recommander aux candidats de se reporter aux différentes ressources et apports théoriques mis à disposition sur le site Eduscol et de consulter différentes revues ou ouvrages à même de présenter « l'état de la recherche » dans ce domaine. Un dossier de l'Ifé y est également consacré : Gaussel Marie (2017). *Je dis, tu parles, nous écoutons : apprendre avec l'oral*. Dossier de veille de l'Ifé, n°117, avril. Lyon : ENS de Lyon.

En ligne : <http://veille-et-analyses.ens-lyon.fr/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=117&lang=fr>.

⁶ Programmes des cycles 2, cycles 3 et 4 – Volets 2 et 3 : les enseignements – « Français » - B.O. spécial n°11 du 26 novembre 2015.

à la qualité et à l'efficacité du langage oral des élèves et aux interactions verbales », a quelque peu déstabilisé les candidats mais on ne peut que se réjouir de cette sollicitation à se saisir d'une approche spécifiquement dédiée à ce domaine du français, à son enseignement propre et à la diversité des activités orales⁷. On attendait, par conséquent, des candidats une identification précise du rôle et de la place de l'enseignant dans la mise en œuvre de cette situation d'apprentissage (première question sur le choix du dispositif et la gestion pédagogique des interactions verbales dans sa dimension interactionnelle), une analyse fine des différentes interventions des élèves, une explicitation de l'étayage apporté (reformulation, relances, ajustements lexicaux, vigilance syntaxique et exigence quant à la qualité des justifications données) et des compétences visées, « travaillées et associées » notamment pour améliorer la « compréhension du texte » et « son interprétation » (deuxième question). L'identification de celles mobilisées par Marie dans sa production orale, nécessitait une connaissance sûre des attendus de fin de cycle 2 et une distinction précise entre différents oraux, polygère puis monogère, et formes de discours. L'analyse de la grille d'évaluation complétait et élargissait le questionnement autour de l'évaluation de l'oral par les élèves eux-mêmes et encourageait les candidats à s'interroger sur le choix des critères retenus (approches communicationnelle, linguistique et discursive) et sur l'efficacité de cette démarche coopérative qui sollicite la réflexion des élèves sur l'élaboration de la grille. La dernière question autour des supports favorisant la mémorisation et la restitution incitait à la créativité et à l'innovation en recourant à la fois aux ressources recensées et validées par l'Institution via Eduscol et sensibilisait à l'intérêt d'approches, de supports et d'activités diversifiés (écrits de travail, dessin ou illustration, enregistrements ...)

Les différentes commissions ont salué la finesse d'analyse de certains candidats.

Si, globalement, le rôle de l'enseignant a, par ailleurs, fait l'objet de remarques pertinentes, sa place et ses choix didactiques, notamment le recours à un groupe d'élèves restreint, sont rarement explicités par les candidats. Quelques rares copies font référence à Jérôme Bruner et aux différentes fonctions de l'étayage enseignant. Les commissions regrettent une exploitation insuffisante du verbatim des élèves et un exposé peu structuré, déséquilibré, des contributions de chacun d'eux (toutes ne sont pas prises en compte). Voilà qui montre combien l'attention portée à l'écoute⁸ de la parole des élèves se doit d'être intégrée à part entière à l'enseignement de l'oral, comme une de ses composantes essentielles. **Les principales propositions d'exploitation du deuxième document**, extrait de *La sorcière de la rue Mouffetard et autres contes de la rue Broca* de Pierre Gripari, mentionnent « la reformulation des deux hypothèses et de leur validation », « l'apport d'un lexique précis », « l'incitation à varier le niveau de langue » ; quelques activités agrémentent l'ensemble : « travailler la chronologie en remettant dans l'ordre des portions de l'histoire », « rechercher des liens avec l'illustration, le texte et le vocabulaire étudié », « Poursuivre le récit de cette histoire » ; « l'horizon d'attente et le débat collectif » sont également abordés. Une lecture à haute voix de l'extrait par l'enseignant est souvent préconisée comme modalité de différenciation. En revanche, le travail de compréhension du récit est rarement expliqué dans le cadre d'une situation d'enseignement et peu de copies ont véritablement développé et étayé la séance de lecture.

Pour la question des compétences visées, la majorité des candidats peine à convoquer avec justesse et pertinence les attentes de l'enseignement de l'oral ; la plupart les formulent approximativement et ne mentionnent pas de manière rigoureuse quelles compétences spécifiques sont travaillées. Une meilleure connaissance des textes officiels du Bulletin officiel du 26 novembre 2015 énonçant les finalités et compétences est un recours précieux pour guider l'analyse des supports et en comprendre les enjeux didactiques. A titre d'exemple, les compétences « Dire pour être entendu et compris », « pratiquer avec efficacité les formes de discours attendus » mais également « recourir à l'écriture pour réfléchir et pour apprendre » n'ont été que rarement citées. A contrario, les quelques copies qui distinguent les compétences communicationnelles, discursives, linguistiques ont été valorisées.

En général, peu de candidats parviennent à adopter une distance **critique par rapport à la grille de critères de réussite proposée** dans le sujet : on regrette que les propositions d'amélioration aient été

⁷ On peut se reporter à l'article de Claudine Garcia-Debanco – *Enseigner l'oral ou enseigner des oraux ?* - disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.cairn.info/revue-le-francais-aujourd-hui-2016-4-p-107.htm>

⁸ L'article d'E. Nonnon s'attache justement à montrer combien l'écoute est un objectif d'apprentissage - Revue *Français aujourd'hui* n° 146, avril 2004.

⁹ *Bulletin Officiel* du 26 novembre 2015 - http://cache.media.education.gouv.fr/file/MEN_SPE_11/35/1/BO_SPE_11_26-11-2015_504351.pdf

si rares et que ce mode d'auto-évaluation n'ait été ni évoqué ni interrogé quant aux modalités d'élaboration de la grille.

Enfin, parmi les pistes et supports mentionnés pour favoriser la mémorisation et la restitution les plus fréquents ont été « l'oralisation d'un texte écrit, d'une leçon » et « le recours aux TICE notamment aux enregistrements ». Des réponses plutôt pertinentes dans l'ensemble. Cependant, certains candidats négligent l'objectif d'apprentissage, la dimension orale privilégiée et oublient parfois qu'ils s'adressent à des élèves de cycle II. Les ressources Eduscol, rarement citées, demeurent confidentielles. On salue la richesse et la diversité des propositions évoquées par quelques-uns : le recours étayé aux productions d'écrit, utilisation carnet du lecteur, cartes heuristiques, un travail documentaire à réaliser sur ordinateur, utilisation de supports audio (vidéo avec le dessin animé) afin de faciliter la compréhension du texte.

Ainsi, dans l'ensemble la présentation des supports a été bien réalisée. On constate néanmoins un manque de distance critique, une tendance à décrire ou paraphraser les activités et supports d'enseignement sans en saisir réellement les enjeux didactiques.

3. Commentaires et préconisations

La plupart des candidats ont su tirer parti d'un corpus exigeant et éclectique, proposer une réflexion structurée et répondre aux attentes du sujet. On a pu apprécier pour cette session la qualité des meilleures copies qui associent maîtrise de la confrontation d'extraits et analyse fine du dossier didactique proposé.

Quoique moins fréquemment observés que les années précédentes, on rappelle cependant que le manque de lisibilité de certaines copies et la négligence orthographique constituent une gêne pour la correction. Par ailleurs, on déplore encore trop souvent une connaissance en langue très approximative pour des candidats amenés dans un avenir proche à assurer le respect et l'enseignement de ces normes auprès de leurs élèves. C'est négliger le rôle essentiel joué dans la maîtrise du domaine I du Socle – « Je regarde la grammaire comme la première partie de l'art de penser », affirmait Etienne de Condillac. L'enseignement de l'oral en cycle II, placé au centre de la réflexion didactique cette année, aura permis aux plus rigoureux des candidats, au fait de cet enseignement indispensable aux apprentissages, de se distinguer et de révéler d'excellentes aptitudes à la distance réflexive et à l'évolution de nouvelles pratiques, adossées à la recherche et au numérique, à promouvoir.

Pour cette cinquième session, cette épreuve d'admissibilité a permis de mesurer combien la préparation des candidats au CRPE était déterminante. Le jury ne peut que vivement leur conseiller la lecture des rapports des sessions antérieures ; les préconisations qui y sont faites demeurent d'actualité. La connaissance précise des nouveaux programmes s'impose pour mener à bien la réflexion didactique et pédagogique. De même, une réactualisation des connaissances en langue et la consultation d'ouvrages spécialisés dans ce domaine ainsi que dans celui de la pédagogie et de la didactique du français s'avèrent précieuses pour aborder sereinement cette épreuve du concours et asseoir ainsi une maîtrise réfléchie de l'enseignement du français, fondamentale pour de futurs professeurs des écoles.

B-MATHEMATIQUES

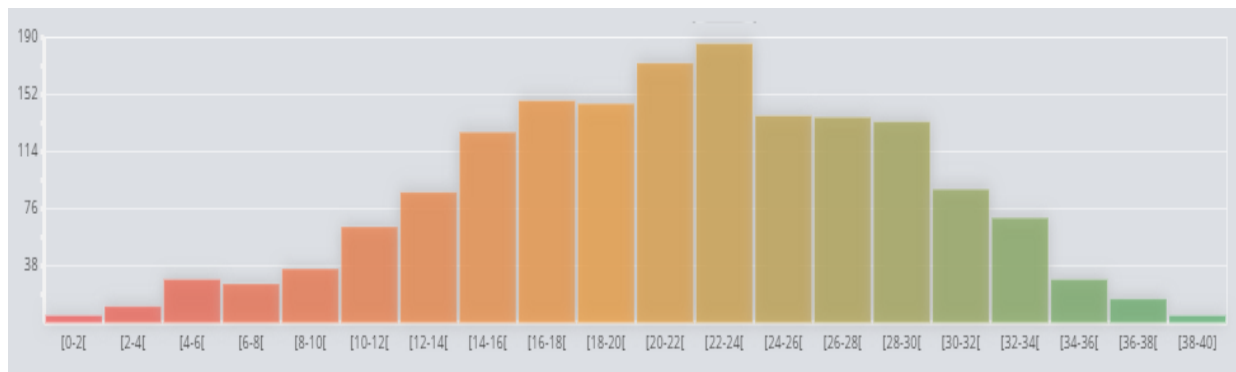
Depuis le concours 2016, la correction est dématérialisée : les copies sont scannées avant d'être transmises sous forme numérique aux correcteurs. L'écriture et les tracés (figures géométriques) doivent être très lisibles et l'encre choisie de couleur foncée.

L'épreuve 2018 est composée de trois parties : une résolution de problème mathématique en première partie (13 points), quatre exercices indépendants de mathématiques en deuxième partie (13 points), et trois situations pour une partie didactique (14 points).

1. Eléments statistiques et analyse

La moyenne générale, tous concours confondus est de 21,22 sur 40 soit 10,61 sur 20.
Pour mémoire, elle était de 11,26 sur 20 l'année passée.

Répartition des candidats selon leur note sur 40 à la totalité de l'épreuve :



La dispersion des notes est importante. L'épreuve est plutôt discriminante.

107 candidats ont eu une note éliminatoire (inférieure ou égale à 10/40) soit environ 6,5 %. Pour mémoire, ils étaient 4% pour la session 2017.

Un quart des candidats ont moins de 8,25/20.

La moitié des candidats ont plus de 10,75/20.

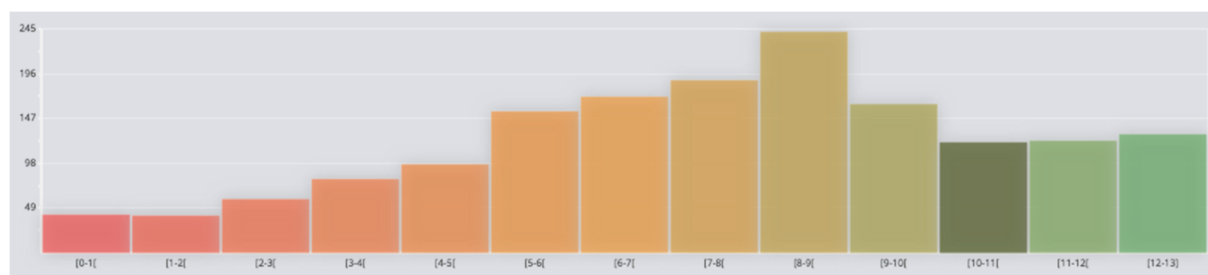
Un quart des candidats ont plus de 13,25/20.

	Note		Écart type	Moyenne	
	la plus basse	la plus haute			
1 ^{ère} partie (sur 13)	0	13	3,08	7,36/13	11,32/20
2 ^{ème} partie (sur 13)	0	13	2,71	6,99/13	10,75/20
3 ^{ème} partie (sur 14)	0	14	2,83	7,37/14	10,53/20
Épreuve	0	38,5	7,32	21,22/40	10,61/20

2. Analyse des sujets

Première partie : résolution de problème

Répartition des candidats selon leur note sur 13 points :



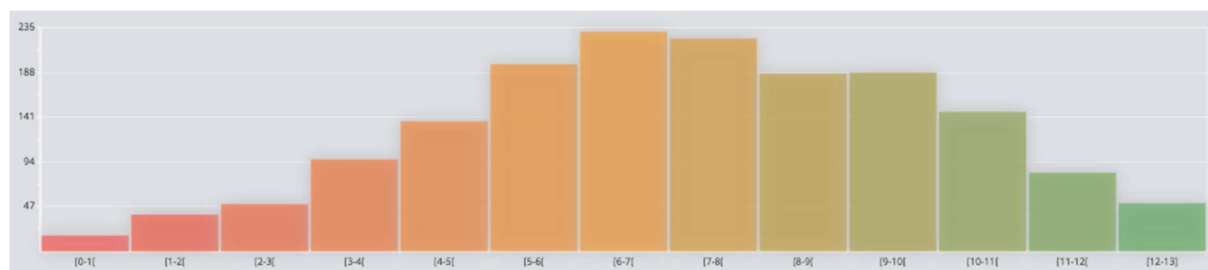
Le problème à résoudre était constitué de **six parties** sollicitant des connaissances mathématiques variées, notamment : calculs d'aires et de volumes ; gestion de conversions d'unités de longueur, contenance, masse ; utilisation d'un tableur ; lecture graphique.

Les quatre premières parties sont plutôt bien réussies par les candidats (volume et hauteur d'un cylindre de révolution, aire totale du patron d'un cylindre de révolution et lectures graphiques).

Les candidats ont rencontré des difficultés dans **les deux dernières parties** (utilisation d'un tableur et surtout (F1) prise en compte non guidée de diverses informations et gestion de différentes unités) avec des résultats inférieurs à la moyenne.

Cette première partie est plus discriminante (notes davantage « étalées ») que celle du sujet 2017. Plus que les deux autres parties du sujet, elle a permis aux candidats solides en mathématiques de valoriser leurs compétences.

La deuxième partie : quatre exercices indépendants
Répartition des candidats selon leur note sur 13 points :



Le **premier exercice** porte sur le calcul de probabilités et les pourcentages. Ses quatre premières questions s'appuient sur l'identification dans l'énoncé des données utiles. Les deux dernières évaluent la capacité à appliquer un pourcentage ou calculer un pourcentage.

Le **deuxième exercice** porte sur l'attendu de fin de cycle 3 « se repérer et se déplacer dans l'espace » et sur l'attendu de fin de cycle 4 « écrire, mettre au point et exécuter un programme simple » (thème E). Il mobilise le logiciel Scratch.

Le **troisième exercice** met en jeu la compréhension de la numération de position, essentielle pour un professeur des écoles, et l'aptitude à utiliser le calcul littéral (double distributivité ou identité remarquable) pour justifier une procédure de calcul mental.

Le **quatrième exercice** est un exercice de géométrie plane à prise d'initiatives. Plusieurs démarches de résolution sont possibles (par la trigonométrie, par les triangles semblables, utilisant ou non le théorème de Pythagore).

Les **exercices 1 et 2** ont été bien réussis par les candidats.

Dans l'**exercice 3**, les candidats ont rencontré des difficultés à faire le lien entre les questions 2 et 3. Certains ont montré un niveau très faible en calcul littéral (question 2). Les explications apportées en réponse à la question 3 ont parfois manqué de clarté. Des copies révèlent que pour certains candidats un nombre décimal est une écriture avec deux nombres séparés par une virgule.

L'**exercice 4** s'est révélé très discriminant. Si la figure demandée en question 1 a été bien réalisée dans 86,6% des copies, la question 2, qui demandait la prise d'initiatives, a été largement échouée : moyenne à 0,57/2 avec près de 70 % de copies en dessous de la moyenne ; 458 candidats ne traitent pas cette question.

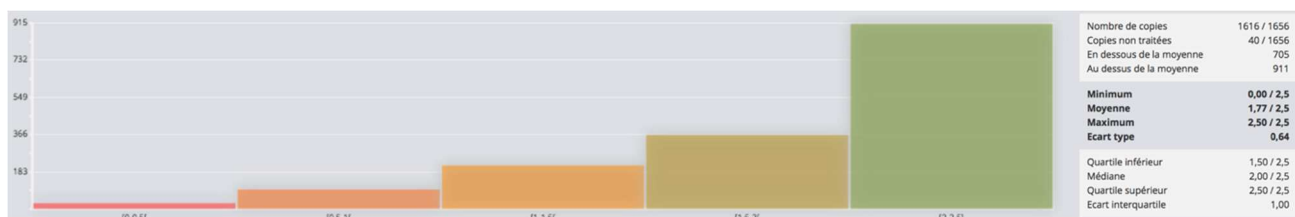
La troisième partie : trois situations indépendantes

Situation 1 : l'acquisition du nombre en maternelle

Situation 2 : le calcul en ligne au cycle 3 à partir de quatre productions individuelles d'élèves sur ardoise

Situation 3 : proportionnalité-agrandissement d'une figure au cycle 3 à partir de quatre productions de groupes d'élèves sous forme d'affiches.

Situation 1 :

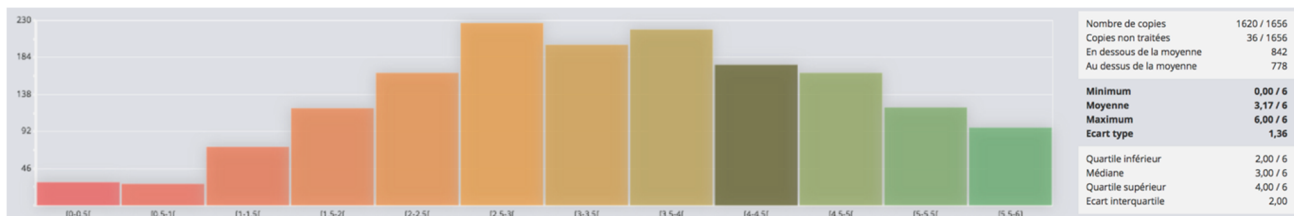


Répartition des candidats selon leur note sur 2,5 points :

Elle n'était pas difficile et a été globalement bien réussie.

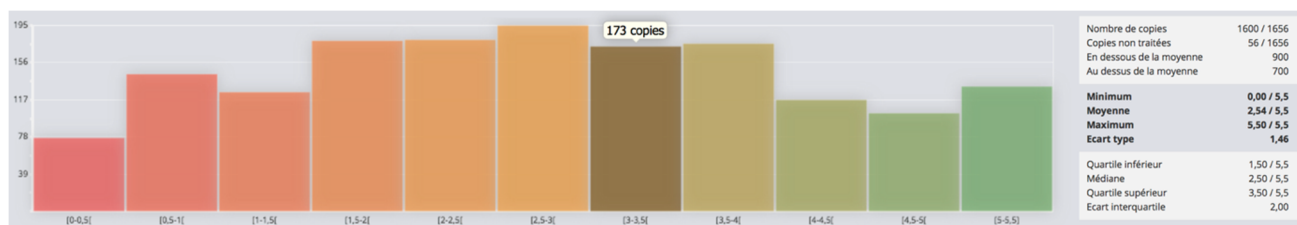
Cependant, la question 2, qui réclamait de proposer une activité pour travailler les décompositions du nombre « 4 », n'a pas conduit suffisamment les candidats à faire appel à la manipulation dans la mise en œuvre pédagogique.

Situation 2 :
Répartition des candidats selon leur note sur 6 points :



Toute la palette de notes a été utilisée. La **question 1**, qui demandait d'analyser les calculs en ligne produits par 4 élèves a été globalement bien réussie. La **question 2**, qui demandait d'identifier trois démarches attendues en cycle 3 pour calculer en ligne 25×28 , a été beaucoup plus discriminante.

Situation 3 :
Répartition des candidats selon leur note sur 5,5 points :



Elle est la moins réussie. On peut attribuer cela à la difficulté à analyser des stratégies complexes au seul regard des traces écrites des élèves. L'affiche n°4, sur laquelle s'appuyait la dernière question, était particulièrement difficile à exploiter.

3. Commentaires et préconisations

Les correcteurs sont attentifs à la présentation, à la précision du vocabulaire mathématique, à la rigueur du raisonnement, et à la clarté de la communication écrite, qualités importantes pour un futur professeur des écoles.

Le sujet 2018 met à l'épreuve les candidats sur des notions et compétences mathématiques variées.

On note que la partie F de la 1^{ère} partie (résolution de problème) et la question 2 de l'exercice 4 (2^{ème} partie) sollicitaient des connaissances et des qualités de raisonnement conséquentes permettant au candidat de prendre des initiatives et de construire une démarche.

Dans la 3^{ème} partie, les candidats sont trop nombreux à ne proposer qu'une description des productions, des erreurs, alors qu'une analyse et une mise en relation avec les notions mathématiques et les programmes sont attendues.

Trop de confusions sur des notions de base comme la distinction entre nombre et chiffre apparaissent dans les réponses.

L'analyse de démarches d'élèves utilisant la proportionnalité (situation 3/question 3) réclame de la part des candidats une bonne maîtrise des fondements théoriques associés (passage par l'unité, propriétés de linéarité, l'application du coefficient multiplicateur).

Dans cette partie didactique, des explications simples et clairement formulées sont appréciées.

Pour préparer le concours, il est préconisé :

- de consolider la maîtrise des notions relevant du volet « grandeurs et mesures » des programmes et notamment ce qui relève des unités usuelles et des conversions.

- de travailler le calcul littéral élémentaire (développement, réduction). L'exercice 3 illustre les liens entre ce calcul et les procédures de calcul mental enseignées. **Ces procédures ont des fondements mathématiques que l'enseignant doit identifier.**

- de maintenir une utilisation modeste et régulière du tableur dans le cadre d'activités mathématiques.

Lors de l'épreuve, il sera apprécié que le candidat :

- identifie, s'il y a lieu, l'incohérence de certains résultats et a minima le signale (par exemple : 1 canette pèse 1 tonne, a une hauteur de plusieurs kilomètres !)

- montre une certaine rigueur dans l'écriture des calculs : distinguer valeur exacte de valeur approchée, employer à bon escient les signes = et \approx ...

- donne des explications claires et simplement formulées.

Plus généralement les membres du jury conseillent de s'appuyer sur les ressources d'accompagnement des programmes qui fournissent des apports didactiques essentiels et permettent de s'exercer à analyser des traces écrites d'élèves.

C-OCCITAN : concours spécial de et en langue régionale

Inscrits : 25 - Présents : 12 - Admissibles : 9 - Nombre de postes offerts : 8

Ouvert chaque année dans l'académie de Toulouse depuis sa création en 2002 (arrêté 03-01-2002, JO 05-01-2002), le CRPE spécial externe permet de pourvoir au recrutement de professeurs des écoles de et en langues régionales dans l'enseignement public.

Les lauréats de ce concours seront par conséquent qualifiés pour répondre prioritairement aux nécessités de l'enseignement bilingue français-occitan qui se développe dans l'académie mais aussi, selon les besoins, pour contribuer à développer d'autres modalités d'enseignement de la langue régionale à l'école.

La politique académique de développement de l'enseignement bilingue se place dans le cadre de la loi de refondation de l'Ecole du 8 juillet 2013, de la circulaire du 12 avril 2017 relative à l'enseignement des langues et cultures régionales (BO n°15 du 13/04/2017) et de la convention Etat-Régions du 26 janvier 2017 pour le développement de l'enseignement de l'occitan.

En présentant le concours spécial, les candidats s'engagent tacitement dans une voie spécifique qui demandera d'une part de développer des projets pédagogiques linguistiques et culturels innovants, et d'autre part, de répondre aux nécessités du service par des affectations sur les postes où leur qualification particulière sera sollicitée.

Les candidats ayant bénéficié d'une aide régionale Ensenhar pour la formation et la préparation du concours sont soumis à un engagement particulier (<http://ofici-occitan.eu/index.php/bourses-pour-les-etudiants/>).

→ Références réglementaires du concours:

Arrêté du 19 avril 2013 NOR: MENH1310119A Article 8 annexe I-B

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027361520>

→ Rappel des épreuves en Langue Régionale

Epreuve écrite d'admissibilité

Commentaire guidé en langue régionale d'un texte en langue régionale et traduction en français d'un passage de ce texte (durée 3 heures, évalué sur 40)

Cette épreuve d'occitan s'ajoute aux deux épreuves d'admissibilité du CRPE public externe.

Epreuve orale d'admission

Entretien en langue régionale avec le jury à partir d'un document sonore ou écrit en langue régionale relatif à la culture ou à la langue concernée (durée 30 min, préparation 30 min, évalué sur 60)

Cette épreuve d'occitan s'ajoute aux deux épreuves d'admission du CRPE public externe.

Des informations détaillées et actualisées concernant les concours sont consultables sur le site internet du ministère :

<http://www.education.gouv.fr/cid73419/epreuves-concours-externe-special.html>

1. Commentaire guidé

Le candidat est évalué sur son aptitude à rédiger un commentaire cohérent et clairement articulé comportant une argumentation personnelle à propos du ou des thèmes se dégageant du texte proposé. La correction de la langue, sa précision et sa richesse sont déterminantes dans l'attribution de la note.

Le texte à commenter, « *Adieu la liberté !* », était extrait du récit de Léopold Durand « *Lo Salvatjon* » paru aux éditions Vent Terral en 2002. Il retrace la vie de Victor, « enfant sauvage de l'Aveyron », trouvé au début du XIX^{ème} siècle dans les Monts de Lacaune puis élevé et observé à Paris après plusieurs séjours provisoires en différents lieux d'accueil. L'extrait proposé aborde la période de placement de l'enfant dans une maison bourgeoise de Rodez. C'est un récit de fiction à partir de faits authentiques autrement dit une interprétation de ceux-ci. L'auteur prend en effet le parti de faire de Victor le narrateur de ses propres expériences, ce qui implique un récit à la première personne, sans que l'on sache toutefois si dans ses relations aux autres, l'enfant utilise un langage oral construit.

Les thèmes abordés dans le texte, le poids de l'inné et de l'acquis, la socialisation, le rôle de l'environnement, permettaient de produire assez facilement des développements illustrés d'exemples. Comme toujours, l'ordre des questions ou des indications données n'imposaient pas un plan de commentaire. La plupart des candidats ont traité le sujet de façon satisfaisante, ont compris le sens littéral ou symbolique du texte mais on note encore dans plusieurs copies une faiblesse de l'argumentation et un manque de développement des idées avancées.

Rappelons que le commentaire guidé est aussi un exercice de style et que l'on peut difficilement faire l'économie d'une introduction et d'une conclusion.

Enfin, c'est un commentaire, et l'on attend donc des candidats qu'ils proposent quelques développements, à partir de réflexions personnelles, autour du ou des thèmes suggérés par les pistes de travail, en particulier en fin de devoir.

Sur le plan linguistique, le jury a noté un niveau satisfaisant, plus homogène que celui des sessions précédentes. On ne note que peu d'hispanismes dans les productions rendues et les interférences avec le français y sont réduites.

On constate encore cependant, chez certains candidats des négligences dans l'emploi des genres, dans les accords, dans la concordance et la maîtrise des temps verbaux. Il en est de même pour le code graphique de l'occitan qui, s'il est dans l'ensemble assez bien maîtrisé, comporte des erreurs ou des hésitations qu'il conviendrait de réduire. Le système écrit d'accentuation (à, á, é, è, ò, ó, í, ú) est notamment à travailler.

Parmi les points de résistance relevés, peuvent être rappelés:

- l'accord en genre nom-adjectif (notamment lorsque le genre du nom est différent en français et en occitan : ~~una polida ostal~~ → un ostal polit)
- la place des pronoms (PVV: pronom-verbe-verbe : *j pòt aver; que's cau bolegar...*)
- l'emploi du pronom neutre (~~lo sap tot~~ → o sap tot ; *qu'ac podem arremcar* ; *coma o avèm vist*)
- les doubles consonnes inutiles (*açusacion, començar, coneishença, aparéisser...* contrairement à leurs équivalents français)
- l'accentuation des verbes au futur : ~~veirèm~~ → veirem, faretz, (pas d'accent, la voyelle est fermée [e] et non [è])

2. Traduction

On ne note pas de grands contresens ce qui démontre une compréhension générale du texte satisfaisante. Une attention particulière doit être portée au respect des temps des verbes qui contribue à la fidélité et à la précision de la traduction.

Traduction proposée

Le maître aussi bien que le valet me laissèrent ainsi apprendre à me comporter / me diriger / agir / avec un peu d'adresse / de bon sens. Ils veillaient cependant à ce que je ne fasse pas de bêtises.

Je m'étais laissé habiller d'une chemise, d'un jupon, et même d'une casaque pour aller dehors. Ce que je faisais avec plaisir, qu'il fasse soleil ou qu'il pleuve, qu'il neige ou qu'il gèle. Là où je me régalais / délectais le plus, c'était lorsque le vent soufflait !

Le maître ne manquait pas de venir caresser mes cheveux qui poussaient et devenaient doux et soyeux. Le valet me tâtaït les épaules, content de me voir grossir à vue d'œil ! Cela le faisait rire à gorge déployée.

Tout cela me faisait plaisir. Et je me laissais faire, car je n'avais pas tardé à comprendre qu'ainsi ils ne me diraient rien / on ne me dirait rien !

Ce qui n'empêcha pas qu'à quelques reprises / que par deux fois environ/ alors que je trouvai les portes ouvertes, je m'échappai / me précipitai / me jetai dans la rue, tellement j'étais attiré par les courses libres. Je crois bien que ces jours-là le vent d'Autan soufflait fort / en fortes rafales.

Conseils pour la traduction:

La traduction demandée permet aux candidats de montrer qu'ils comprennent avec précision et qu'ils sont capables de rendre en français, avec la même précision, la teneur du texte occitan.

- Il peut être conseillé, après plusieurs lectures du texte, de commencer par la traduction avant de rédiger le commentaire. La traduction mobilise en effet une attention particulière qui permettra certainement de s'imprégner en profondeur de la thématique et du ton du texte.

- Ne pas laisser de "blanc" : un essai d'interprétation, s'appuyant sur le contexte, sera toujours préférable à une omission.

Vérifier que la totalité du passage demandé a été traduit.

- Essayer de rester dans la logique textuelle et sémantique pour déduire le sens de mots éventuellement inconnus ; utiliser la dérivation et les racines connues.

3. Rappel des critères d'évaluation

Compréhension de l'écrit. A travers les productions du candidat, le jury s'attache à vérifier l'aptitude à :

identifier le sujet ou la **thématique générale** du texte ;

comprendre les événements ou **informations importantes** présents dans le texte.

repérer dans le texte des **informations essentielles** concernant un thème ou une problématique donnés

comprendre les **liens logiques ou chronologiques** entre les informations ou événements relatés dans le texte

comprendre les **motivations et réactions des personnages**, du narrateur ou de l'auteur
-quand elles sont clairement exprimées (B1)
-quand elles sont implicites (B2)

comprendre les **détails significatifs** du texte : lexicque, déterminants, ...registres de langue, tournures dialectales, ...

percevoir l'**implicite** dans le texte (par exemple le point de vue adopté par l'auteur, les éléments permettant des déductions, les savoirs culturels sous-jacents, le contexte culturel...)

Production écrite

clarté (structuration, syntaxe, style)
précision, nuance, souplesse (lexique, conjugaisons)
utilisation de locutions et tournures idiomatiques
maîtrise du code orthographique
mise en exergue de points marquants pertinents
exposition assez longue d'un point de vue à l'aide d'arguments, de justifications et d'exemples pertinents

III. Les épreuves orales d'admission

A-ORAL 1 : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

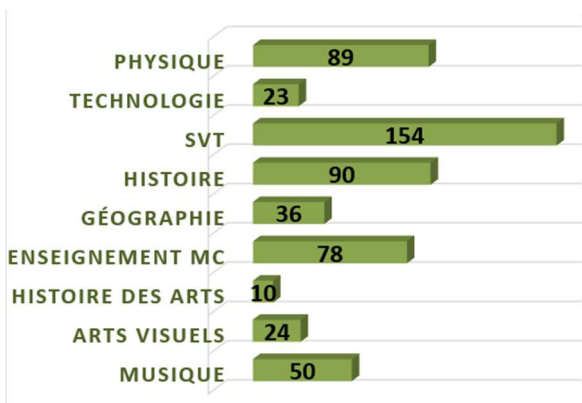
1. Eléments statistiques et analyse

554 candidats se sont présentés durant les cinq jours de cette épreuve. Ils ont été interrogés par 24 commissions de composition identique (un inspecteur de l'éducation nationale, un conseiller pédagogique, un professeur du second degré) réparties comme suit :

- Musique 2 commissions
- Art visuel 1 commission
- Histoire des arts 2 commissions
- EMC 4 commissions
- Géographie 2 commissions
- Histoire 4 commissions
- Sciences et technologie 10 commissions (6 en SVT, 1 en technologie, 3 en Physique).

La répartition (en %) des candidats par domaine d'enseignement est restée stable, quatre disciplines sont prépondérantes : SVT, Histoire, EMC et Physique (74% des dossiers).

Nombre de dossiers 2018 :

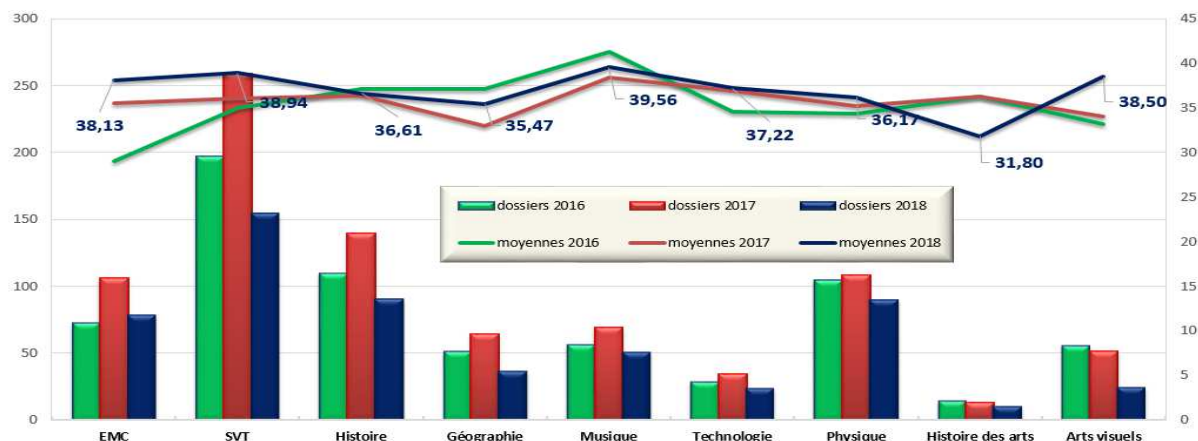


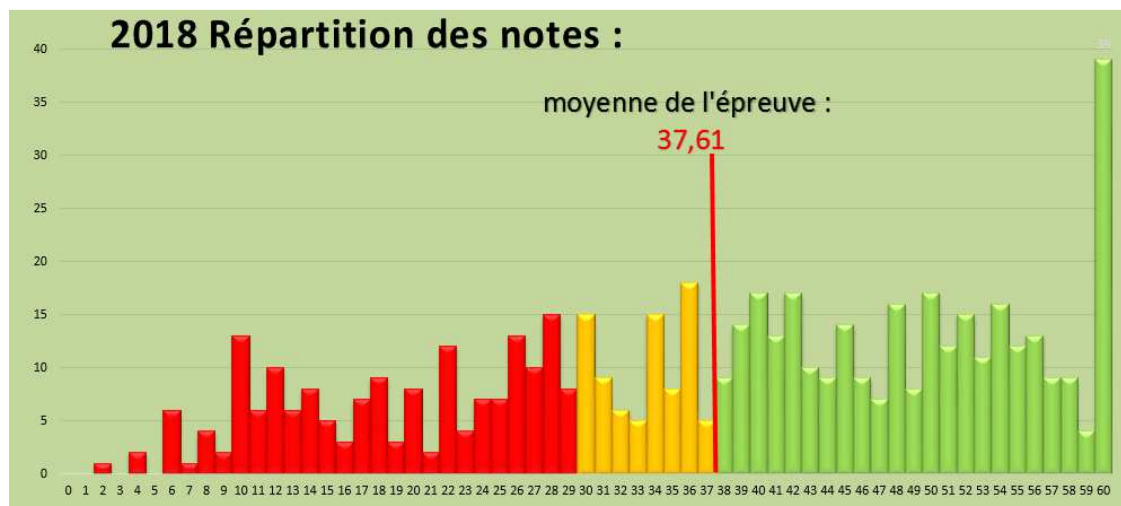
	2014	2015	2016	2017	2018
domaine scientifique	50%	46%	48%	48%	48%
culture humaniste	34%	38%	34%	37%	36%
pratiques artistiques	16%	16%	18%	15%	16%

Les notes

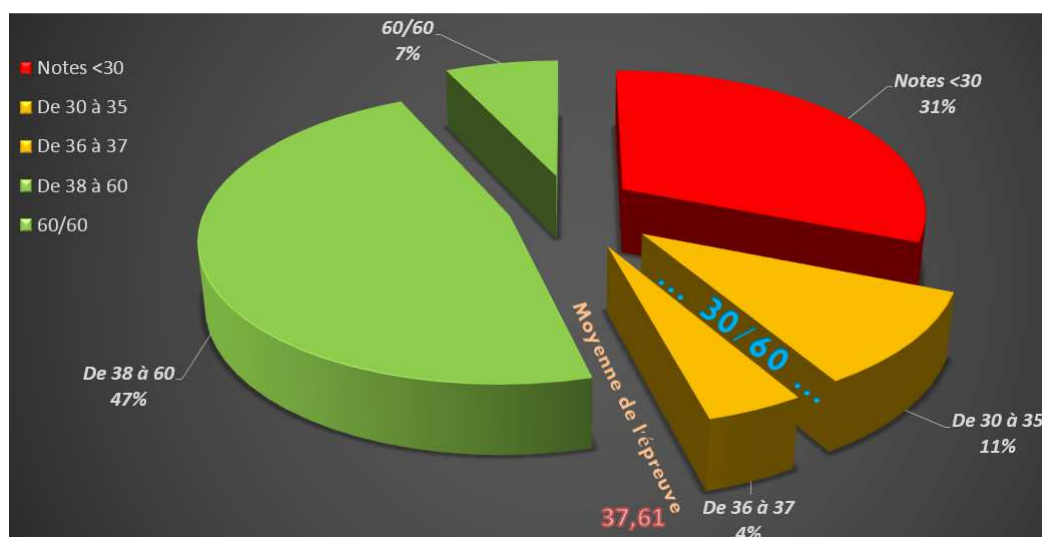
554 candidats sur les 571 admissibles ont passé cette épreuve.

La moyenne de l'oral 1 est de 37,61 sur 60, de 2 points supérieure aux deux dernières années, et proche de la moyenne de 2015 (35,72 en 2017 - 35,36 en 2016 - 37,04 en 2015), confirmant ainsi le très bon niveau de cette épreuve orale.





La dispersion des notes fait apparaître une répartition très homogène. Tout comme en 2017, 7% des candidats ont obtenu la note maximum de 60/60. 54% des candidats ont obtenu une note supérieure à la moyenne du concours (37,61/60) La part de notes inférieures à la moyenne – 30/60- a baissé de 5 points pour s'établir à 31% des candidats (contre 36% en 2017). Enfin, la forte diminution du nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 10/60 confirme la tendance des dernières années.



2. Analyse des sujets

Etude des dossiers

Nous rappelons que chaque dossier fait l'objet d'une lecture attentive de la part des trois membres de la commission. Les clés USB fournies par un bon tiers des candidats viennent compléter le dossier. La grande majorité des candidats ont su ne pas surcharger ces supports qui doivent pouvoir être étudiés dans un laps de temps raisonnable.

Nous rappelons les conseils formulés dans le rapport de l'an passé :

1. faire preuve de mesure vis-à-vis du contenu. En effet, les capacités de stockage de ce type de support pouvant être particulièrement importantes, il ne saurait être question de le « remplir » d'une masse de documents que le jury n'aurait tout simplement pas le temps de lire ou de visionner ;
2. Veiller à ne pas laisser de documents personnels sans rapport avec le concours sur la clé USB (photographies personnelles, films, documents divers...) ;

3. La clé n'étant pas restituée à l'issue de l'épreuve, il est inutile d'investir dans une trop grande capacité de stockage ou dans une clé personnalisée ;
4. Indiquer par une étiquette sur la clé, nom et prénom du candidat.

A titre d'exemple, les candidats peuvent présenter sur ce support :

- des documents annexes ne pouvant figurer dans le dossier (œuvres musicales, vidéos ...)
- une reproduction de documents figurant dans le dossier (par exemple des œuvres artistiques) afin de faciliter leur lecture,
- des documents supplémentaires en quantité limitée (par exemple un logiciel pédagogique)

Les observations formulées depuis maintenant cinq ans restent d'actualité. Nous en reproduisons les points les plus marquants :

Chaque commission a procédé à une triple lecture des dossiers des candidats qu'elle allait interroger à l'oral ; lecture suivie d'un échange entre ses membres sur le contenu du dossier. Les dossiers ne sont pas notés ; la note de cette épreuve correspond uniquement à la prestation du candidat devant la commission.

Nous rappelons aux candidats que l'envoi du dossier (dans les délais impartis) est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'oral.

Concernant l'étude des dossiers ; il est apparu que l'immense majorité des candidats a effectué un important travail en amont tant dans le choix du sujet (recherche sur les données scientifiques, mise en œuvre pédagogique) que dans la rédaction du dossier en tenant compte des remarques formulées dans le précédent rapport de jury et reprise ci-dessous.

Les candidats ont tout d'abord respecté le cadre posé par le texte définissant le concours : dix pages au plus organisées en deux ensembles, une synthèse des fondements scientifiques et la description d'une séquence pédagogique.

Si l'ensemble des dossiers a fourni une impression très positive au jury, certaines remarques pourront être prises en compte, tout d'abord sur la forme :

- *Il est préférable de donner un titre à son dossier et de le faire figurer en première page.*
- *un sommaire (assorti d'une pagination) est également un élément constitutif du dossier qui permet au lecteur d'y naviguer plus aisément.*
- *Une bibliographie, en fin de dossier, indique les sources utilisées par le candidat. Sur le fond, c'est-à-dire le contenu, il est recommandé de s'appuyer sur des sources reconnues sur le plan scientifique. Un dossier basé uniquement sur les données du site Wikipédia ne révèle pas un candidat ayant procédé à une recherche approfondie, et que dire des quelques candidats (peu nombreux fort heureusement) ayant procédé à de simples copier-coller de contenus tirés d'internet !!*
- *Enfin, il est attendu d'un candidat au concours de professeur des écoles une syntaxe et une orthographe irréprochables.*

L'équilibre entre les deux parties du dossier doit également être respecté. Consacrer entre trois et cinq pages à la synthèse des fondements scientifiques nous semble être un minimum avant d'exposer la transposition didactique et la mise en œuvre au sein d'une séquence pédagogique. Cette dernière n'a pas vocation à être développée entièrement, dans toutes ses dimensions (la taille du dossier ne le permettant pas), par contre la description un peu plus détaillée d'une ou deux séances peut offrir des pistes pour la partie entretien et mettre en relief la capacité du candidat à se projeter dans une classe.

L'entretien

Les conditions de passation de l'épreuve sont restées identiques aux années précédentes : 20 minutes de présentation sans note suivies de 40 minutes d'entretien avec les membres de la commission. Deux nouveautés cette année,

- la possibilité pour le candidat d'utiliser le tableau mis à disposition ;
- une version papier du dossier est disponible pour le candidat lors de cette épreuve.

Les candidats, répartis par vague de passage, sont toujours accueillis par les inspecteurs coordonnateurs qui leur rappellent le cadre cette épreuve orale notamment l'obligation pour les candidats souhaitant utiliser la clé USB fournie avec le dossier de disposer de leur propre ordinateur personnel.

Cette épreuve peu évidente : « exposer sans note, durant vingt minutes, le contenu d'un dossier de 10 pages » nécessite de la part des candidats une préparation minutieuse et réfléchie, en intégrant désormais la possibilité d'utiliser le dossier fourni.

D'une manière générale, les commissions ont apprécié les exposés construits, structurés, dispensés sans jargon inutile tout en gardant un niveau de langue soutenu.

Les candidats doivent prendre conscience de l'importance de cette partie de l'épreuve qui constitue le premier contact avec les membres de la commission qui, durant vingt minutes, écoutent le candidat, prennent des notes et se projettent sur le questionnement de l'entretien. Si le jury comprend le stress du candidat et sait faire preuve d'empathie, il juge aussi de sa capacité à surmonter cette situation en contrôlant ses émotions. Faut-il rappeler que le candidat admis connaîtra des situations aussi - voire plus - stressantes dans le cadre de sa fonction de professeur des écoles !

Lors de la phase d'entretien, nombre de candidats ont manqué de réactivité face à des questions portant sur la partie " fondements scientifiques" pourtant fortement détaillée dans le dossier présenté. Il s'agit bien de veiller à une appropriation des fondements scientifiques cités dans le dossier.

Visiblement, certains candidats ne s'étaient pas suffisamment approprié les contenus scientifiques relatifs à cette partie.

La partie de l'entretien concernant la « mise en œuvre pédagogique » a permis à un grand nombre de candidats d'éclairer les démarches relatives aux contenus d'apprentissage définis dans leurs séances. Malgré une expérience professionnelle limitée pour la plupart à des stages de quelques jours, beaucoup de candidats ont su expliciter leur séance en attestant de solides qualités pédagogiques.

Si les commissions ont parfaitement conscience que les candidats ne sont pas – encore – des professeurs des écoles, elles attendent à minima des séquences cohérentes établies à partir des instructions officielles.

Les termes différenciation, remédiation, étayage, évaluation doivent pouvoir être définis par le candidat en s'appuyant sur sa séquence.

Les membres des commissions sont particulièrement attentifs à la capacité des candidats à interroger leurs propositions pédagogiques en se saisissant des remarques et observations du jury.

En complément des années précédentes, le jury a souhaité mettre à disposition le compte rendu des commissions en Arts Visuels :

Le dossier

Les candidats ont globalement respecté les contraintes de l'épreuve (fond et forme). Les meilleurs dossiers étaient étayés, soignés et traitaient de sujets originaux. Le jury a apprécié la diversité des œuvres présentées dans tous les domaines plastiques. Les programmes ont été correctement mis en avant.

Une problématique n'est toutefois pas toujours définie, pour la partie scientifique comme pédagogique.

➤ *Conseils aux candidats :*

- Plutôt qu'un catalogue d'œuvres, privilégier une approche systémique et organisée.
- La partie pédagogique doit être réfléchie (dans ses objectifs et sa mise en œuvre) pour s'adapter à l'âge et aux capacités des élèves du niveau choisi.
- La bibliographie manque globalement d'ouvrages didactiques.

L'exposé du dossier

Les meilleurs candidats ont su mettre en perspective leur travail, faire preuve d'autocritique tout en proposant de nouvelles pistes. Ils ont su lier les programmes avec le socle commun de connaissances et de culture, ainsi qu'avec le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC). Ils ont donné des exemples précis.

➤ *Conseils aux candidats :*

- Sortir des connaissances formelles des œuvres pour les aborder du point de vue des démarches des artistes (individuelles et collectives). Prendre davantage appui sur ces démarches pour dégager une problématique, et élaborer les situations d'apprentissage.
- L'utilisation de l'ordinateur ne doit pas être un frein à l'exposé (problèmes de batterie, difficulté à retrouver un fichier lié au stress...), sachant que le jury a déjà pris connaissance des documents numériques.

Entretien avec le jury

Les meilleurs candidats ont su montrer qu'ils maîtrisaient les fondements scientifiques en répondant de manière argumentée aux questions, sans éluder les difficultés. Ils ont su faire preuve d'analyse des situations pédagogiques proposées, d'ouverture culturelle et de curiosité artistique.

- **Conseils aux candidats :**
 - s'entraîner à communiquer en travaillant sa posture (voix, intonation, regard, gestuelle, vocabulaire...)
 - penser des situations pédagogiques peut-être moins ambitieuses mais mieux maîtrisées et plus adaptées aux élèves. Avoir pu s'exercer en classe est un avantage pour le candidat.
 - visiter des lieux culturels, se constituer une culture personnelle (lieux patrimoniaux, architecture, musées, centres d'art contemporain...)

B-ORAL 2 : entretien à partir d'un dossier

Les épreuves du concours de recrutement de professeurs des écoles session 2018 se sont déroulées du 31 mai au 12 juin, selon les indications de l'arrêté du 19 avril 2013 modifié.

L'épreuve Oral 2 :

L'*Oral 2* comporte deux parties. Chacune d'elles s'appuie sur des contenus et des éléments d'appréciation différents.

La partie 1 traite de l'enseignement de l'éducation physique et sportive ainsi que de la place de celle-ci dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

La partie 2 porte sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école.

À travers cet *Oral 2* les membres du jury sont à même d'apprécier :

- un premier niveau de maîtrise des procédés didactiques dans le domaine des activités physiques, sportives et artistiques (APSA) à l'école élémentaire et dans celui des activités physiques et expériences corporelles à l'école maternelle ;

- la capacité du candidat à se situer dans un fonctionnement global de l'école (se situer comme futur agent du service public du point de vue de l'éthique, du sens des responsabilités, de l'engagement professionnel) et à percevoir le rôle particulier du professeur des écoles lorsqu'il est en relation avec les partenaires de l'école ;

- les connaissances du candidat sur le système éducatif français et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains) sans omettre la perspective avec le collègue (cycle 3, Socle commun,...).

- la capacité du candidat à connaître les valeurs portées par son futur métier, dont les valeurs de la République.

L'épreuve de l'*Oral 2* consiste à traiter successivement un sujet d'EPS puis un sujet sur une situation professionnelle selon deux modalités que les candidats devront enchaîner : un exposé puis un entretien.

Concernant l'EPS le candidat expose pendant 10 minutes maximum puis suivent 20 minutes d'entretien. Concernant la situation professionnelle à partir d'un dossier, le candidat expose pendant 15 minutes maximum puis enchaîne avec un entretien de 30 minutes.

L'*Oral 2* est donc une épreuve longue et soutenue pendant 1h15 mn.

Le sujet relatif à l'EPS est noté globalement sur 40 points. Le sujet sur la situation professionnelle est noté sur les deux parties : 20 points pour l'exposé, 40 points pour l'entretien.

L'ensemble de l'épreuve de l'*Oral 2* est notée sur 100 points.

Préalablement aux épreuves orales, les candidats ont trois heures de préparation avec les deux sujets.

Les commissions :

Pour la session 2018, 18 commissions ont été constituées. Ces commissions comportent 3 membres : une inspectrice ou un inspecteur de l'éducation nationale, une conseillère ou un conseiller pédagogique avec une valence en éducation physique et sportive, un(e) professeur(e) d'éducation physique et

sportive du second degré. Tous les départements de l'académie sont représentés dans les commissions qui doivent aussi répondre à une exigence de mixité afin de respecter la parité dans le jury. Au moment de leur constitution et lors des épreuves il est tenu compte de l'impératif respect de la neutralité des membres du jury. C'est pourquoi, quelques commissions ont été momentanément modifiées pour éviter qu'un de ses membres n'interroge un candidat connu par ailleurs. On notera également que les membres des commissions ne savent pas pour quel concours les candidats se présentent devant eux. Pour la session 2018, il s'est agi des concours Externe public, Externe privé, 2^{ème} Interne public, 3^{ème} Privé, Externe Public Langue régionale.

Partie 1

Concernant la première partie en EPS, les sujets sont formulés sur une page unique et questionnent le candidat dans les trois champs didactique, pédagogique et institutionnel.

Ils se réfèrent à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice. Ils peuvent aussi se rapporter à une progression au sein d'un cycle d'activité.

Alors que l'année dernière les sujets induisaient dans leur grande majorité l'explicitation de plusieurs séances, cette année, il a été tenu compte des problèmes de gestion de temps des candidats, lors de leur exposé (voir rapport du jury de la session 2017) ; donc de nombreux sujets étaient pour la présente session centrés sur des situations à mettre en œuvre (même si le jury pouvait lors de l'entretien éventuellement questionner l'organisation pédagogique des situations dans le cadre de séances d'apprentissage).

Pour la session 2018, les quatre APSA retenues ont été :

- Les jeux et sports collectifs avec ou sans ballon
- Les activités athlétiques (courses, sauts, lancers)
- La natation
- Les activités gymniques

Tout en n'attendant pas des candidats un niveau de spécialiste de la discipline, il s'est agi, à travers leur prestation, de vérifier un niveau de maîtrise exigible d'un Professeur des écoles polyvalent. Les 4 APSA ont été déclinées dans les sujets ci-dessous :

Natation

CE1 Se déplacer ; passage de l'équilibre vertical à l'équilibre horizontal

CE2 Equilibre horizontal/respiration

CP Abandon des appuis solides

CM2 Respiration/propulsion dans le cadre du savoir nager

GS Equilibre horizontal

Athlétisme

CE2 Course de durée

CM1 Lancer loin

CP Course de vitesse

GS Lancers dans le cadre de l'USEP

CM1 Course de durée

Activités gymniques

CE2 Voler, tourner, se renverser

CM1 Rouler, se renverser, franchir

PS Recherche de l'équilibre

Jeux et sports collectifs

CE1 Mini-hand

CM1 Football

CM2 Basket-ball

MS Orientation et espace

Les sujets ont été répartis dans les cycles de la manière suivante: 4 pour le cycle 1, 7 pour le cycle 2, enfin 6 concernant le cycle 3.

Partie 2

La seconde partie porte sur une situation professionnelle. Les sujets sont développés sur 5 pages maximum, hors page de garde. Ils comportent un extrait signifiant de texte officiel, un extrait de document de référence à caractère pédagogique, un texte de type recherche et/ou un texte grand public. La problématique proposée dans le dossier doit permettre au candidat d'exprimer sa connaissance du fonctionnement général de l'école et de s'y projeter en témoignant de ses valeurs.

Pour la session 2018, dix-huit thématiques ont été déclinées dans les sujets :

- L'autorité à l'école ;
- Le PEAC ;
- Le Parcours citoyen ;
- Les relations école-famille ;
- L'accueil et la scolarisation des EANA ;
- L'évaluation en maternelle ;
- L'esprit critique à l'école ;
- L'éducation prioritaire ;
- L'égalité fille-garçon ;
- Le travail personnel de l'élève ;
- L'école maternelle ;
- L'école inclusive ;
- Le harcèlement ;
- Le numérique ;
- Les inégalités sociales et scolaires à l'école ;
- La gestion pédagogique de la classe ;
- Le climat scolaire ;
- L'éducation aux médias et à l'information.

1. Éléments statistiques et analyse

Sur les 571 candidats admissibles, 556 se sont présentés à l'Oral 2 ; soit un ratio Postes/candidats de 0,486.

La moyenne de l'épreuve EPS est de 20,34 ; celle de la situation professionnelle de 34,78. La moyenne de l'épreuve est de 54,93 (respectivement 21,03-34,08 et 55,1 pour la session 2015 avec un ratio de 0,579 ; 19,61-33,22 et 52,83 en 2016 avec un ratio de 0,568 ; 20,08-34,28 et 54,3 avec un ratio de 0,573 en 2017 pour 851 candidats présents).

On notera en 2018 une hausse des résultats en moyenne concernant tous les types de concours.

7,55 % 12,01 % de notes sont en dessous de 20/100. Ceci est inférieur à la session 2017 (12,01 %) mais reflète des prestations de candidats n'ayant visiblement pas du tout préparé l'épreuve ou s'étant positionné sur des valeurs antinomiques à celles réclamées d'un fonctionnaire d'État conscient des responsabilités qu'il doit assumer. On notera que cette dernière tendance est en diminution.

À l'opposé, près de 15,8 % des notes sont égales ou supérieures à 80/100 et ont été attribuées à des candidats maîtrisant contenus, valeurs et formes de l'épreuve.

2,1 % des candidats ont eu la note maximale de l'épreuve.

La session 2018 a été marquée par un nombre important d'excellents candidats, présentant déjà de solides connaissances agrémentées d'expériences diverses qu'ils ont su problématiser. La capacité à se positionner clairement au sujet des valeurs ainsi que celle à être ouvert sur le monde ont permis de faire la distinction entre les meilleurs candidats.

Le ratio hommes/femmes a été de 12,4 % pour les candidats qui se sont présentés aux épreuves de la session 2018 (11,44 % en 2017).

2. Analyse des sujets

Partie 1

Concernant les différentes APSA, nous pouvons émettre les remarques suivantes.

La natation est l'APSA qui a le plus mis en difficulté les candidats. Le problème de la mise en sécurité des élèves est majeur dans cette APSA. L'aspect technique de certains sujets demandait des connaissances précises (propulsion/respiration). L'aspect synchronisation a posé problème. Certains candidats ont traité l'équilibre horizontal de manière trop statique. Globalement, de nombreux candidats avaient une méconnaissance élémentaire de la natation (respiration, équilibre). Il a également été noté des durées de séances mal identifiées (GS).

Pour les jeux et sports collectifs, on a noté des difficultés à faire le lien habileté motrice individuelle/projet collectif (exemple Basket-ball, prise en compte de l'aspect technique –drible-mais pas de la problématique collective) ; pour le football, le lien avec l'évènement coupe du monde 2018 qui était un contexte du sujet n'a pas été fait. La dé contextualisation des situations d'apprentissage par rapport à la logique de l'APSA (par exemple, mini hand) a été relevée.

En ce qui concerne les activités gymniques, comme en natation, l'aspect sécurité, primordial dans cette activité (positionnement du maître, dans quel atelier, quel rôle de l'éventuel adulte supplémentaire...) a causé des difficultés, cela étant renforcé pour le cycle 1.

« Franchir » est une habileté qui pouvait apparaître comme bien connue et qui a été pourtant mal identifiée (sujet activités gymniques CM1).

Pour l'athlétisme il a été noté des difficultés à faire évoluer la situation de référence (par exemple en course longue, répétition à l'identique des séances) et à gérer l'hétérogénéité des élèves. Certaines séances n'apparaissaient pas comme attractives et motivantes (CP, course de vitesse) ; là encore, la sécurité a quelque fois causé problème (course de vitesse CP, deux élèves courant face à face). La méconnaissance des capacités d'un enfant d'âge primaire a été notée (par exemple rythme cardiaque d'un enfant de 10 ans, course longue CM1). L'USEP reste méconnue.

Questions relatives à la laïcité et aux valeurs de la République

La partie EPS de l'oral 2 a pu être l'occasion de poser des questions sur la laïcité et sur les valeurs de la république. Voici des exemples de situations proposées aux candidats : garçons ou filles ne voulant pas pratiquer une activité mixte, famille qui refuse la participation de son enfant à l'activité natation pour cause religieuse, prise en compte du handicap ou de la différence (exemple de l'obésité) dans les activités, rôle de l'USEP...

Commentaires et préconisations

Les difficultés de gestion de temps (on avait relevé l'année dernière de nombreux cas, notamment des introductions trop longues ne laissant que peu de temps sur les 10 mn pour le corps de l'exposé) ne sont pas apparues cette année sans doute car de nombreux sujets portaient sur des situations et non sur des séances.

Pour autant, cela a gêné certains candidats qui ont quand même décliné des séances alors que cela n'était pas exigé dans ces sujets. D'ailleurs pour certains il y a eu réellement **confusion entre situations d'apprentissage et séances**.

La « densité » de certains sujets a pu gêner des candidats (CM1 activités gymniques « Rouler, se renverser, franchir ») qui ont de ce fait eu du mal à être limité par le temps imparti de l'épreuve.

En outre certains candidats n'ont pas respecté le format demandé (une seule séance proposée au lieu des deux demandées, une situation au lieu de 3 en natation/GS).

La sécurité des élèves est souvent négligée et ce dans toutes les APSA (avec une surreprésentation de la natation pour cette problématique). Ce point est relativement récurrent dans les remarques des commissions que ce soit pour la session 2017 ou pour la présente session (exemple activités gymniques CE2 « Voler, tourner, se renverser »).

Partie 2

On reprendra pour cette session l'analyse globale faite les années passées du fait de la grande similitude des sujets et problématiques proposés mais également parce que les candidats ont présenté des profils similaires, tant dans leurs réponses que dans leurs attitudes.

Bien que les sujets sur la maternelle aient été moins nombreux et plus transversaux pour tenir compte des mauvais résultats enregistrés lors des précédentes sessions, on retrouve les mêmes difficultés d'analyse des candidats qui ne connaissent pas suffisamment cette période de scolarisation, et pour beaucoup, ce qu'est un enfant entre trois et six ans.

Les sujets nécessitant un positionnement et une clarté sur les valeurs, tels *l'école inclusive, les parents et l'école, l'égalité fille-garçons, la scolarisation des EANA*, ont encore été discriminants. Certains candidats ont su développer des modalités d'actions pertinentes tout en étant bien positionné sur le versant déontologique. D'autres n'ont pu imaginer la moindre tentative de réponse pédagogique ou ont fait preuve d'idées reçues et propos pour le moins inadéquats.

Des sujets nouveaux l'an passé ont été reproposés cette session – *inégalités sociales et scolaires, scolarisation des EANA* – car ils facilitent un élargissement du propos sur l'éthique. C'était également le cas à travers des sujets plus classiques comme *l'inclusion scolaire* ou *l'éducation prioritaire* ou la nouvelle thématique de *l'esprit critique à l'école*. Cet axe de questionnement doit être pris en compte par les candidats dans leur préparation car il permet de différencier nettement les candidats ayant réfléchi au-delà des mises en œuvre pratiques à l'importance sociale de leur futur métier. Les bons candidats ont aussi su rapprocher la thématique du sujet à l'actualité institutionnelle ou à un contexte plus large d'information.

Enfin, les sujets à visée plus didactique ont été abordés de manière encore contrastée. Certains candidats s'appuyant sur des éléments théoriques de manière adéquate pour envisager des mises en œuvre concrètes, régulières et prenant en compte les contraintes du fonctionnement d'une classe ou d'une école. D'autres, rares cependant et peut-être dépourvus d'expérience concrète en classe, n'ont envisagé aucunement les limites des activités proposées et ont confondu les rôles et responsabilités d'un enseignant et d'un animateur ou d'un intervenant extérieur.

3. Commentaires et préconisations

Partie 1

Certains candidats ont eu du mal à gérer le temps d'exposé : l'introduction a pris beaucoup de temps et donc il ne subsistait que très peu de temps pour décrire les séances ; par exemple, une candidate ayant mal géré son temps n'a pu exposer que la première séance parmi les trois demandées. **Les séances sont quelquefois peu réalistes dans leur mise en œuvre, l'organisation du groupe classe et les modalités n'apparaissent pas clairement.** Quelquefois, la cohérence des séances n'apparaît pas dans l'unité d'apprentissage et les tâches ne permettent pas aux élèves de progresser.

Dans certains cas, le sujet n'a été traité que très partiellement : par exemple, dans le sujet portant sur « se suspendre, s'équilibrer, se renverser », un candidat n'a traité que 1/3 de la question (s'équilibrer) ; en « Course de durée » le candidat n'a retenu que « construire un projet d'équipe » et n'a pas traité la partie « augmenter la distance parcourue ».

On observe assez rarement en maternelle les liens avec le langage (attention à privilégier tout de même le temps d'activité motrice).

La sécurité des élèves est souvent négligée et ce dans toutes les APSA. Ce point est relativement récurrent dans les remarques des commissions.

Encore cette année, de très nombreux candidats ont du mal à cerner le potentiel des très jeunes élèves (notamment en PS), ce qui a une incidence sur la pertinence des séances proposées ainsi que sur la sécurité, et ce, dans toutes les APSA.

Le temps d'activité motrice décrite dans l'exposé a quelquefois été jugé insuffisant.

Certains candidats n'ont pas compris que les trois séances à produire n'étaient pas forcément consécutives, ou encore **ont proposé des séances sans relation entre elles** (par exemple sujet portant sur la natation respiration/propulsion).

Les commissions, dans des cas relativement rares, ont fait part de langage peu conforme à ce qui est attendu dans un entretien (tournures de phrases incorrectes, mots d'un registre familier).

Les candidats ayant réussi cette partie de l'oral 2 ont décliné un plan bien construit, ont su repérer les obstacles que les élèves, notamment les plus jeunes, pourraient rencontrer dans les différentes APSA. Ils connaissent les situations de référence. Les diverses composantes d'une séance sont clairement explicitées dans le cadre de modalités pédagogiques pertinentes et sécurisées.

Les situations sont motivantes, et le temps moteur important, la cohérence entre les différentes séances apparaît clairement.

Le rôle éventuel des autres adultes (intervenant extérieur, ATSEM) est identifié avec précision.

La sécurité affective et physique des élèves, est prise en compte (par exemple en natation par une préparation en amont, les règles d'or en jeu d'opposition).

Partie 2

Les prestations des candidats ont été contrastées. Les commissions ont trouvé d'excellents ou très bons candidats visiblement très bien préparés, traitant le sujet de manière synthétique en s'appuyant sur une analyse pertinente des documents et en élargissant leur propos à des exemples concrets en référence, justifiée mais aussi dosée, au référentiel de compétences d'un professeur des écoles. Un certain nombre, néanmoins, n'a guère tiré profit du sujet dans l'exposé comme lors de l'entretien.

De manière générale, les candidats savent désormais repérer la thématique des sujets proposés. Rares ont été ceux qui se sont engagés dans des contresens préjudiciables à une bonne analyse du corpus et aux propositions de réponses aux questions formulées. Dans ce cas, ils n'ont pas su repérer la problématique abordée et sont restés sur une paraphrase des textes proposés, permettant difficilement d'apprécier une pensée construite.

Comme les années passées, le questionnement autour des valeurs de la République a souvent départagé les candidats lorsque ces questions étaient développées de manière complémentaire sur les principes et les pratiques ou de manière exclusivement théorique.

À quelques occasions encore cette année, des candidats n'avaient a priori pas leur place dans un concours d'enseignement au vu, de manière souvent cumulative, de leur infime connaissance de l'école, de leur difficulté relationnelle ou de leur posture. On a retrouvé ici des invariants : méconnaissance des droits et devoirs des enseignants, vision consumériste de l'école, pratiques élitistes et sélectives voire maltraitante.

Les connaissances des candidats

Du point de vue des connaissances, les meilleurs candidats ont fait preuve de connaissances générales sur le système qui ont favorisé leur réflexion, qu'elles soient contextualisées vis-à-vis de l'actualité (l'évaluation, le redoublement, les ajustements des programmes) ou qu'elles aient apporté un éclairage complémentaire au sujet traité (connaissance de recherches notamment). Plusieurs candidats ont par ailleurs développé, avec pertinence, des approches sociologiques sur le sujet proposé avec, pour le jury, une possibilité d'ouvrir le questionnement à d'autres problématiques. On ne saurait trop conseiller aux candidats d'être au clair sur le système éducatif dans ses grandes lignes et tout particulièrement sur l'école primaire et le collège, d'avoir à minima lu les programmes et compris leur organisation, d'avoir des connaissances sur le développement de l'enfant et d'être à peu près au clair sur les termes didactiques et pédagogiques qu'ils emploient.

Par contre, le manque de connaissances a été évident chez beaucoup de candidats qui formulent d'eux même dans l'exposé des notions fausses ou répondent de manière erronée à des questions du jury, faisant état de conceptions caricaturales plutôt que de connaissances étayées (ici certaines visions de l'enseignement ou des familles pouvaient être réductrices).

Comme les années passées, les jurys se sont interrogés sur la préparation et les motivations de certains candidats se destinant au professorat des écoles et qui confondent constamment premier et second degré ou qui se réfèrent à des situations du passé de leur vécu d'école.

Le registre de communication et l'attitude des candidats

Comme son nom l'indique, l'*Oral 2* doit permettre aux candidats de faire preuve de leurs compétences dans le registre de la communication. Il est à rappeler que les membres des commissions sont attentifs au registre de la communication verbale et non verbale des candidats.

Dans leur majorité, les candidats ont intégré qu'ils passent une épreuve orale d'un concours. Certains ont montré une aisance dans leur relation avec les membres du jury (regard et pauses ponctuant le discours, mise en perspective des propos de l'exposé avec l'entretien, usage des notes comme aide au discours, argumentation dans les prises de position).

Les compétences de communication ont néanmoins fait défaut chez quelques candidats qui, ne maîtrisant pas le sujet proposé, n'ont pu distancier leur propos et se sont trouvés en difficulté. Cela leur a été préjudiciable

Les jurys n'ont guère eu cette session à écouter des candidats hésitants, avec des tics de langage ou employant des expressions connotées, ou relâchées.

L'exposé

L'exposé différencie d'emblée les candidats.

Encore cette session, certains n'ont pas utilisé tout le temps imparti à cette partie de l'épreuve, d'autres ont perdu du temps dans une présentation très formatée des textes du sujet, d'autres encore ont traité de manière déséquilibrée les questions posées.

C'est souvent le manque de connaissance vis-à-vis du thème du sujet qui a amené les candidats à faire des propositions peu convaincantes, sans problématique, allusives, sans ancrage avec une expérience contextualisée. Certaines prestations ont montré rapidement que les candidats n'avaient pas compris correctement l'économie d'ensemble du sujet, amenant à ne développer qu'une partie de la problématique posée. On a pu encore regretter également une lecture littérale et monotone des notes sans prise en compte de la relation avec le jury.

Pour beaucoup de candidats, dont les meilleurs, l'exposé était structuré, problématisé et bien argumenté. Un plan annoncé et tenu, prenant appui sur les textes avec un début d'analyse a permis de répondre aux questions formulées dans le sujet. Il a été apprécié que les textes aient été mis en relation de manière claire avec un élargissement sur le plan pédagogique ou sur d'autres expériences. Parfois, un plan d'exposé éloigné de l'ordre des questions s'est avéré pertinent lorsque les éléments de réponse attendus ont été néanmoins pris en compte.

À noter que l'accroche des membres de la commission par l'annonce d'un développement ultérieur lors de l'entretien est pertinente... quand cela reste dosé et à bon escient.

L'entretien

Là encore, des différences notables ont été observées par les membres des commissions.

Forts de qualités d'écoute et de réflexion, les meilleurs candidats ont su se positionner lors des questions posées. On est alors dans un entretien vivant et constructif avec des candidats impliqués et argumentant leurs prises de position, tant du point de vue pédagogique que déontologique. Des exemples concrets et appropriés ont permis d'étendre le champ d'investigation du sujet. Plusieurs candidats ont témoigné d'une capacité de distanciation et d'ouverture en inscrivant leurs réponses dans le domaine théorique ainsi qu'une prise en compte de l'actualité du système éducatif.

À contrario, des candidats ont répondu de manière allusive, trop brève, sans développement, donnant à l'entretien une tournure laborieuse. D'autres, souvent, ont montré une vision erronée du système éducatif et n'ont pas interrogé le vécu qu'ils ont évoqué. Dans ces cas, le positionnement professionnel a été très limité, superficiel et les questions du jury n'ont trouvé guère de résonance.

Il a même été constaté chez quelques candidats des postures et propos idéologiques qui n'ont guère leur place dans un concours, a fortiori dans l'enseignement. Il est utile de mentionner que cela leur a été préjudiciable.

Les valeurs de la République

Les membres des commissions avaient à questionner les candidats sur la laïcité et les valeurs de la République. Si cela n'est fait dans la partie de l'*Oral 2* concernant l'EPS, c'est souvent au cours de cette seconde partie de l'épreuve que cette dimension a été abordée, tout en n'en faisant pas une épreuve spécifique. Les commissions ont pour consigne d'éviter le questionnement théorique pour faire émerger l'analyse, la réflexion et surtout les propositions pratiques mettant en œuvre les valeurs et principes du vivre ensemble et l'application des principes fondamentaux de la République dans l'établissement et la vie scolaire.

En grand nombre, les candidats ont fait preuve d'un discours engagé avec des prises de position adaptées aux questions posées et une réflexion étayée sur des pratiques pertinentes.

Encore cette année, plusieurs candidats n'ont pas été en mesure d'énoncer clairement ces valeurs et principes et d'en imaginer des mises en œuvre concrètes au sein de l'école. Ce manque de clarté a aussi, pour certains, amené à formuler des propositions antinomiques avec les principes évoqués, voire de ne pas se positionner.

Il est encore arrivé cette année qu'un candidat fasse montre d'une attitude fermée inimaginable en ce qui touche aux besoins particuliers (handicap, allophones, élèves en difficulté, mixité sociale). Il en a été tenu compte dans sa notation.

Il est utile ici de rappeler aux candidats que leur futur métier dépasse les simples compétences disciplinaires et affirme une dimension civique, un « agir en fonctionnaire de l'État » à questionner préalablement au concours.

C-OCCITAN : concours spécial de et en langue régionale

Admissibles : 9 - Présents : 9 - Nombre de postes offerts : 8 - Admis : 8

Il s'agit d'évaluer l'aptitude du candidat à comprendre des documents en occitan, à rendre compte clairement de cette compréhension au cours d'une production orale en continu puis à participer à un échange oral en interaction avec les membres de la commission.

La partie de présentation du document (expression orale en continu) permet d'évaluer à la fois les capacités de reformulation et d'argumentation, d'apprécier l'aisance et la richesse de la langue parlée, mais aussi l'aptitude du candidat à bâtir un propos structuré.

Dans un deuxième temps, l'entretien avec le jury consiste en une production orale en interaction, prenant appui sur l'exposé du candidat et sur les documents proposés.

La lecture oralisée d'une dizaine de lignes du texte est également demandée aux candidats ainsi que la traduction en français des passages choisis par le jury, l'un en gascon, l'autre en languedocien.

Le niveau de la langue se juge à la richesse du vocabulaire personnel disponible, à l'emploi spontané et pertinent d'idiomatismes, à la correction et à la souplesse de la syntaxe.

Les deux parties de l'épreuve permettent aussi d'évaluer le degré de compréhension des documents proposés.

Lors de cette épreuve orale, sont également pris en compte les aspects pragmatiques de la communication : posture du locuteur, intonation et expressivité, placement de la voix, clarté du propos, capacité à mobiliser l'attention et l'intérêt de l'interlocuteur, ...

Chaque sujet est composé de deux ou trois textes de nature et de genre différents (article de presse, texte documentaire, extrait de poème ou chanson, ...) portant sur une même thématique, complétés par des éléments iconographiques et comprenant des passages en occitan gascon et en occitan languedocien. Il est en effet attendu des candidats qu'ils aient une compréhension convenable à l'écrit de ces deux variétés en usage dans l'académie. Pour ce qui concerne la production orale, rappelons que les candidats ont le choix de la variété qu'ils souhaitent utiliser.

Les sujets proposés aux candidats à cette session étaient les suivants :

Migracions, originas - Articles de presse : « *Welcome back to Dordonhashire* » / « *Bordèu e Aquitània: ligams espanhòus* » ; Carta postala: « *refugiats espanhòls al camp de Gurs* »

Torisme e economia - Articles de presse : « *Torisme en occitan* », « *Macarèl victima de son succès* », « *Narbona : economia en tèrra occitana* ».

Transmission linguistica – Article de presse : « *Un cafè provençau a-z-Ais* » ; annonce : « *Volontariat per Aranés* » ; article de revue : « *Transmission e representacions de la lenga occitana dins una comuna de la periferia tolosenca : Florenç, Nauta-Garona* ».

1. Présentation du sujet (parler en continu)

La thématique générale des sujets a toujours été correctement appréhendée, les textes bien mis en relation et la plupart des candidats a aussi relevé et commenté des détails significatifs. Les progrès constatés lors des dernières sessions ont été confirmés quant à la structuration de la présentation et au soin apporté à la conclusion de l'exposé (opinion personnelle, proposition d'élargissement du sujet, ...). Les photos, présentes dans tous les documents proposés, sont inégalement commentées ou utilisées. Si le lexique et les tournures du document peuvent être réutilisés avec profit, la paraphrase systématique est toutefois à bannir et il convient de faire preuve d'un bagage d'éléments lexicaux et syntaxiques personnels.

Il convient également d'éviter les digressions ou développements formels inutiles (par exemple, une longue présentation de l'hebdomadaire d'où est extrait un document).

En revanche, la mise en relation par le candidat des documents proposés et de ses connaissances culturelles est appréciée, qu'elles relèvent de la culture générale ou plus spécifiquement de la culture occitane.

2. Prendre part à une conversation

Les questions du jury permettent au candidat d'apporter des précisions sur sa présentation et sont de nature à provoquer une expression plus personnelle, à vérifier le degré d'autonomie et de culture générale. Rappelons toutefois que ce ne sont pas les connaissances liées à la thématique abordée par les documents qui sont d'abord évaluées mais bien les compétences linguistiques mises en œuvre. Le document n'est pas dans cet exercice un objet d'étude spécialisée mais un support permettant de créer une véritable situation de communication.

Le jury a noté une réelle vivacité dans l'apport de réponses et une bonne fluidité du discours pour la grande majorité des candidats.

L'argumentation déployée est toujours effective mais reste pour certains assez faible en terme de contenu. Il faut s'exercer à repérer les idées essentielles, les points forts, des documents proposés. Il faut par ailleurs s'entraîner à développer avec l'aide par exemple d'outils linguistiques inducteurs (*se pòt pensar que, semblariá que, es vertat mas d'un autre latz, en revenja, poiriam apondre que, a mon vejaire, aquerò que'ns pòt hèr pensar a, ...*).

On évitera le recours récurrent et donc abusif à des formules trop vagues ou imprécises pour exprimer l'extension (ex: *Lo teatre e tot aquò, m'agrada*)

Lors de l'entretien, certains candidats abordent des questions d'ordre pédagogique ou didactique en lien avec les thématiques des documents. Il n'y a pas de demande expresse du jury en ce sens mais ces observations sont les bienvenues. Il faut toutefois veiller à la pertinence du discours tenu dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes. Les places respectives données aux activités orales et écrites doivent en particulier être travaillées, approfondies, l'oral étant toujours premier dans le processus d'appropriation linguistique.

3. Observations et conseils généraux

Outre les conseils mentionnés plus haut, il est utile de rappeler que la double épreuve écrite (commentaire guidé et traduction) ainsi que l'épreuve orale (parler en continu et en interaction) ont pour objectif principal d'évaluer les compétences en occitan des candidats en référence au niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues. Ce niveau de langue attendu ne doit pas étonner puisque les lauréats auront à enseigner l'occitan et en occitan à l'école primaire, et donc à l'utiliser comme langue principale de communication dans des situations très variées demandant spontanéité et aisance de maniement. Ils seront souvent pour leurs élèves, la principale référence linguistique et doivent à ce titre avoir conscience de leur rôle déterminant dans le bon apprentissage de la langue occitane par les enfants qui leur seront confiés.

La richesse de la langue utilisée (lexicale, grammaticale, l'emploi de locutions par exemple) est un élément important pris en compte dans l'évaluation. Le candidat doit donc montrer qu'il connaît des expressions, des tournures idiomatiques et qu'il sait les employer à bon escient.

De même pour les adjectifs, déterminants, synonymes et autres éléments qui font qu'une langue est nuancée et d'une lecture ou d'une écoute aisées.

A défaut de perfection, on attend donc un maniement assez fluide de la langue et, un niveau donné étant toujours perfectible, une capacité à améliorer sa production : prendre des risques, se reprendre, mettre à profit le discours de l'interlocuteur, ...

Les épreuves d'occitan sont aussi l'occasion de mobiliser des connaissances dans le domaine de la culture occitane : histoire, littérature, musique, création contemporaine, tradition orale, ... autant d'entrées permettant d'illustrer, à l'oral comme à l'écrit, les propos des candidats. Les thèmes abordés dans les sujets des épreuves se prêtent à une mise en relation de leur caractère général ou universel et des singularités occitanes à travers lesquelles ils peuvent s'exprimer.

Pour les questions de maîtrise et correction linguistiques, on peut conseiller les ressources suivantes :

- Plusieurs outils en ligne sont à connaître et à utiliser:
 - *Congrès permanent de la lenga occitana* <http://locongres.org/>
Ce site propose un « Dico d'oc » français-occitan, multidictionnaire modulable composé de plusieurs variétés de langue, ainsi qu'un conjugeur « Verb'Oc ».
 - *Acadèmia occitana, consistòri del gai saber*, <http://www.academiaoccitana.eu/>
On notera particulièrement à la rubrique "L'occitan uèi" les apports concernant le lexique et les mots invariables.
- Le "*Diccionari ortografic, gramatical e morfologic de l'occitan*" de Josiana Ubaud - Edicions Trabucaire 2011- est aussi un outil de référence très utile, notamment pour ce qui est du lexique savant ou semi-savant. Pour le lexique populaire qui connaît des formes plus variées, les préconisations de l'auteur peuvent s'adapter facilement aux différentes variétés d'occitan.
- S'agissant des *variations de l'occitan*, leur connaissance est demandée non pas du point de vue de l'étude linguistique mais pour une compréhension pragmatique des textes proposés. Pour cela, les grands traits qui caractérisent le gascon et le languedocien doivent être connus. On peut se reporter par exemple au dossier "*L'occitan, une langue, une histoire, une littérature*" de l'Université Montpellier 3-Université Ouverte des Humanités:
<http://www.univ-montp3.fr/uoh/occitan/> (Une langue > Origine, espace et dialectes)
Bien entendu, un des entraînements à l'acquisition de cette compétence consiste à lire des écrits littéraires ou informatifs dans différentes variantes de façon à acquérir des automatismes de compréhension.
Notons que le développement récent de la presse et de divers médias en ligne en occitan facilite l'accès à des supports socialisés permettant de s'exercer à la compréhension interdialectale. Signalons aussi comme outils d'entraînement dans ce domaine les publications du CAP'OC – Canopé : <http://crdp.ac-bordeaux.fr/capoc/>
 - les manuels scolaires en version languedocienne et gasconne (Sciences, Mathématiques, Géographie, ...)
 - les albums jeunesse édités par le CAP'OC en plusieurs versions, notamment les contes en ligne.
- L'ouvrage « *Chercheurs d'oc* » édité par le CRDP de Midi-Pyrénées donne une vision synthétique des traits essentiels de la culture occitane.

Pour conclure, nous réitérons les conseils suivants afin que les candidats approfondissent leur aptitude à la communication en occitan, notamment leurs compétences de production, ainsi que leur connaissance de la culture occitane:

- **Lire des œuvres littéraires** et des articles en occitan (enrichissement du lexique et de la syntaxe, compréhension des variétés de langue, connaissances culturelles, ...).
- Traduire de courts textes du français à l'occitan (et faire vérifier la traduction),
- Transposer dans sa variété de référence de courts textes écrits dans d'autres variétés d'occitan
- **Écouter des enregistrements**, émissions de télévision, de radio, sur internet, collectages..., ce qui permet aussi, en plus de l'imprégnation linguistique, d'enrichir les connaissances culturelles)
- Pratiquer la conversation en occitan fréquemment, le plus possible avec des locuteurs confirmés,
- **Consulter les outils de correction de la langue** (dictionnaires bilingues, orthographiques, grammaires, ...).

Enfin, ne pas oublier qu'un renforcement spécifique en langue occitane est toujours possible auprès de divers organismes, publics ou associatifs, assurant des cours intensifs ou des stages. (<http://espe.univ-toulouse.fr/> ; <http://w3.letmod.univ-tlse2.fr/occitan/> ; www.lengaviva.com/ ; www.aprenemloccitan.com/ ; <http://eoe-oc.org/> ;)

*
* *

Le CRPE reste un concours exigeant et demande que **toutes les épreuves** soient préparées avec rigueur. C'est dans ces conditions que les connaissances en langue et culture occitanes, grâce aux épreuves correspondantes du CRPE spécial, pourront être pleinement valorisées.

Remerciements

Coordination de l'épreuve écrite de français :

Mme Ciclaire et Mme Faurie-Herbert, IA-IPR
M. Chaussard, IEN CCPD

Coordination de l'épreuve écrite de mathématiques :

Mme Raynal, IA-IPR
Mme Mailho, IEN CCPD

Coordination de l'oral 1 :

Mme Combes-Sézille, IEN CCPD
M. Parmentelot, IEN CCPD

Coordination de l'oral 2 :

M. Chaussard, IEN CCPD
M. Ortala, IEN CCPD
Mme Yerle, IEN
M. Unal, IEN CCPD

Coordination des épreuves écrite et orale d'occitan :

M. Agar, IA-IPR

Le président de jury souhaite remercier l'ensemble des acteurs participant à la passation des différentes épreuves : professeurs des deux degrés d'enseignement, inspecteurs, conseillers pédagogiques, services de la DEC (division des examens et concours) du rectorat, avec une pensée particulière pour les coordonnateurs cités ci-dessus. Sans eux, rien ne serait possible.

F-X. PESTEL
Président du jury